Montpellier

Solidarité engagée,
Montpellier agit

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Rapport annuel **2025**



montpellier.fr

SOMMAIRE

Définitions..... 2

Introduction..... 3

1. Voirie & Espaces publics 7

2. Services de transports collectifs et intermodalité 18

3. Cadre bâti : ERP et logement social 24

4. Accès à l'emploi..... 31

5. Actions en faveur des plus jeunes 36

6. Accès aux services municipaux, au Sport et à la Culture 43

DEFINITIONS

PH ou PESH : **Personne Handicapée ou Personne En Situation de Handicap :** La loi du 11 février 2005 précise qu'au sens législatif constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

PMR : Personne à Mobilité Réduite « Ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes en situation de handicap (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuils roulants), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et des personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette) ».

CU : La **Conception Universelle** est une stratégie qui vise à concevoir des services et produits afin que toute personne sans distinction d'âge, de genre, de capacité ou d'origine puissent avoir les mêmes opportunités de comprendre, d'accéder et de participer pleinement aux activités sociales, culturelles et de loisirs, de la manière la plus indépendante possible. Elle privilégie l'intérêt général et non l'intérêt personnel.

Exemples : élaboration d'un projet architectural, création d'objets de tous les jours (télécommande TV, valises à roulettes, brosse à dents électrique, etc.)

ERP : Les **Etablissements recevant du Public** sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Ils sont classés par catégorie, en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, mais également en fonction de leur activité ou la nature de leur exploitation :

- 5ème catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement,
- 4ème catégorie : jusqu'à 300 personnes,
- 3ème catégorie : de 301 à 700 personnes,
- 2ème catégorie : de 701 à 1 500 personnes,
- 1ère catégorie : à partir de 1 501 personnes.

Accessibilité : L'accessibilité permet **l'autonomie** et la **participation** des personnes ayant un handicap, **en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités**, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de **leur environnement**, d'autre part**.**

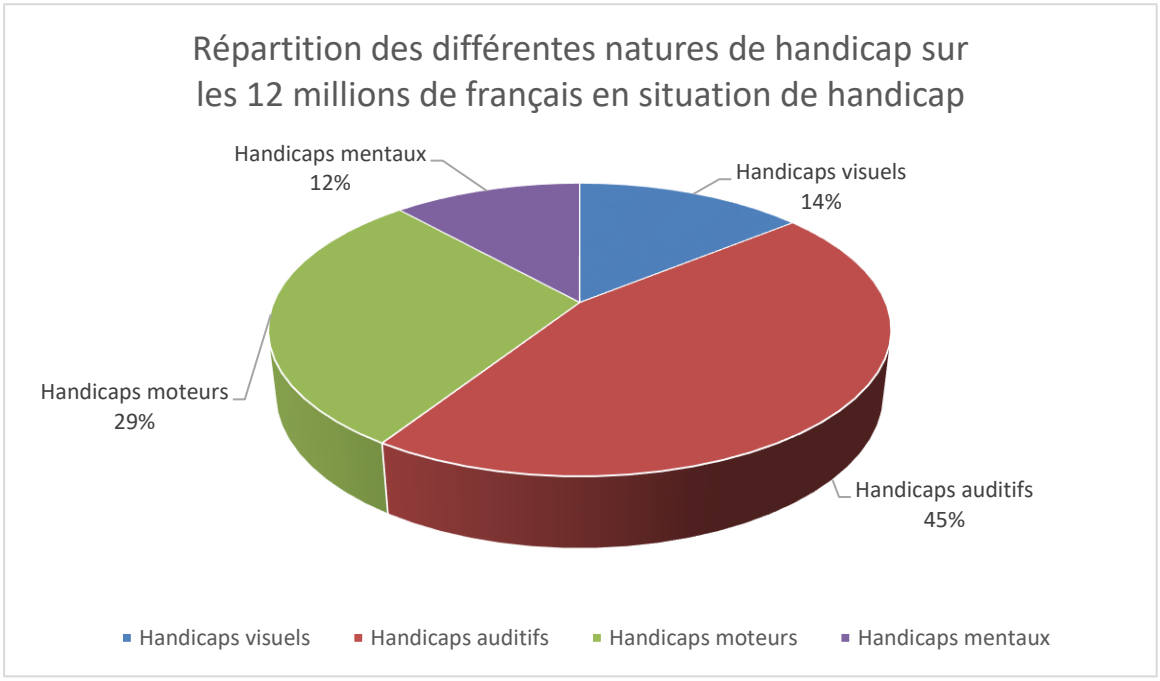
INTRODUCTION

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adoptée dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation de handicap. Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes de :

- continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leurs intermodalités,
- « accès à tout pour tous ».

Il est toujours difficile de traduire avec exactitude le nombre de personnes en situation de handicap en France, puisqu'il y a une distinction entre la reconnaissance administrative et officielle du handicap, et la situation ressentie et subie de la personne se considérant handicapée.
Néanmoins, les chiffres de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation et des Statistiques) s'accordent pour dire qu'en France, environ **12 millions de personnes vivent avec un handicap (soit 1 sur 5)**, **dont 80 % des handicaps sont invisibles.**
Les principales natures de handicaps se répartissent entre les troubles moteurs, sensoriels et psychiques/mentaux comme suit :

- Environ 1,7 million de personnes ont un handicap visuel,
- Environ 5,4 millions ont une déficience auditive,
- Environ 3,5 millions présentent un handicap moteur (dont 650 000 en fauteuil),
- Environ 1,4 million sont concernées par un handicap mental, psychique ou cognitif.



Graphique : Répartition des différentes natures de handicap sur les 12 millions de français en situation de handicap – Source : Cohésion sociale

De plus, **selon l'ONU, dans les pays où l'espérance de vie dépasse les 70 ans, comme en France, chaque individu passerait en moyenne 8 ans de sa vie avec un handicap.**

En terme de démographie, Montpellier compte 307 101 habitants. Sa métropole avec ses 31 communes compte désormais 516 657 habitants. (Données de population 2022 en vigueur au 1er janvier 2025 – Source INSEE).

Il est toujours difficile d'estimer le nombre exact de personnes en situation de handicap. Néanmoins, au même titre que la moyenne nationale, **on considère que 18 à 20 % de la population montpelliéraine est reconnue et/ou se considère en situation de handicap**, soit près de 60 000 personnes sur Montpellier.

La Ville de Montpellier s'inscrit dans une démarche de **Conception Universelle** avec les associations de personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'une stratégie qui **vise à concevoir des services et produits afin que toute personne**, sans distinction d'âge, de genre, de capacité ou d'origine **puisse avoir les mêmes opportunités de comprendre, d'accéder et de participer** pleinement aux activités sociales, culturelles et de loisirs et à la vie de la cité, **de la manière la plus autonome possible**.

L'étude bien en amont des projets d'urbanisation avec des représentants de personnes en situation de handicap, permet d'anticiper les erreurs de construction qui pourraient être effectuées et de réduire ainsi le surcoût des modifications pour corriger les structures initiales, les difficultés et les insatisfactions induites.

Selon la loi du 11 Février 2005 *:*

> « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer eet de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cetteinstallation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

La **Conception Universelle s'incarne ainsi dans des champs pluri-thématiques** dans la mesure où elle concerne aussi bien l'accès à la scolarisation, au logement, à l'emploi, aux différentes pratiques sportives et culturelles, pour un grand nombre de catégories de personnes.

Elle demande d'interroger l'ensemble des éléments qui permet l'effectivité des diverses modalités d'accès :

- Physique pour le cadre bâti, la voirie, l'utilisation des équipements…
- Informationnel pour le repérage spatial,
- Communicationnel pour la qualité de l'accueil,
- Organisationnel afin d'offrir une équivalence de prestations par rapport àcelles proposées au public valide.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

La loi du 11 février 2005 indique que la mise en place de la **Commission Communale pour l'Accessibilité** (article 46), est obligatoire **pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants**.

Le rôle de la CCA, selon l'article 46 et l'article L. 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, est :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire communal, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur la commune ;
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission est présidée par Monsieur le Maire qui en arrête la liste des membres.

Elle est composée d'Elus et de représentants de la société civile.

Pour l'année **2025**, elle était composée de la manière suivante :

Elus

- **Emilie CABELLO**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Accessibilité Universelle et Adjointe du Quartier Port-Marianne
- **Maryse FAYE**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme durable, à la Maîtrise Foncière, au Logement
- **Agnès SAURAT**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme durable et maîtrise foncière
- **Radia TIKOUK,** Adjointe au Maire, déléguée aux Relations aux Usagers et Adjointe du Quartier Cévennes
- **Laurent NISON,** Adjoint au Maire, délégué aux grands travaux, à l'embellissement de la ville et du cadre de vie, à la coordination des travaux
- **Roger-Yanick CHARTIER,** Adjoint au Maire, délégué au Mécénat et stratégie de recherche de financements des politiques publiques et à la Promotion des produits d'excellence du territoire
- **Nadia AKIL,** Conseillère Municipale, déléguée à l'Inclusion scolaire
- **Manu REYNAUD,** Adjoint au Maire, délégué à la Ville apaisée, respirable et numérique
- **Michel CALVO,** Adjoint au Maire, délégué à la Ville fraternelle et solidaire
- **Julie FRECHE,** Conseillère Municipale au Bureau des temps, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, et déléguée de la commission Transports et mobilités actives

Experts du CLCPH et des associations de personnes en situation de handicap

- **Daniel BRIAND,** Président du Comité de Liaison et de Coordination des associations Pluriel Handicaps (CLCPH)

 Vice-président : **Thierry JAMMES** (Président de France Défi Vision)

Vice-présidente : **Jocelyne ROCHE** (Association Musique et Handicap)

- **Thierry JAMMES** (France Défi Vision) représentant le handicap visuel
 Suppléant : **Jacky LAPALUD** (Association IRRP)
- **Gilles GRANGE** (Association Roule Nature) représentant le handicap moteur
 Suppléante : **Karima AKDIF** (APF-France Handicap 34)
- **Camille TERNISIEN** (Présidente de Surdi 34) représentant le handicap auditif
 Suppléant : **Frédéric FOURNIER** (Association Frédéric Peyson)
- **Roger BOUDON** (APSH 34) représentant le handicap mental
 Suppléant : **Alain COMBES** (UNAPEI 34)

<u>Organisme représentant les acteurs économiques</u>

- **Cécile PEREYRON-GUILLERMAIN**, Conseillère Commerce et Tourisme à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault

<u>Organisme représentant les personnes âgées et l'action sociale</u>

- **Géraldine MALATIER**, Directrice du pôle Solidarités et Directrice générale du CCAS

<u>Représentants d'autres usagers de la Ville</u>

- **Simone BASCOUL**, association nationale de consommateurs et d'usagers Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- **Cyril BUFFAT**, Office Public de l'Habitat (A.C.M) de Montpellier 3M

NB : La composition 2026 liée au nouveau mandat est en cours de validation au moment de la rédaction de ce rapport.

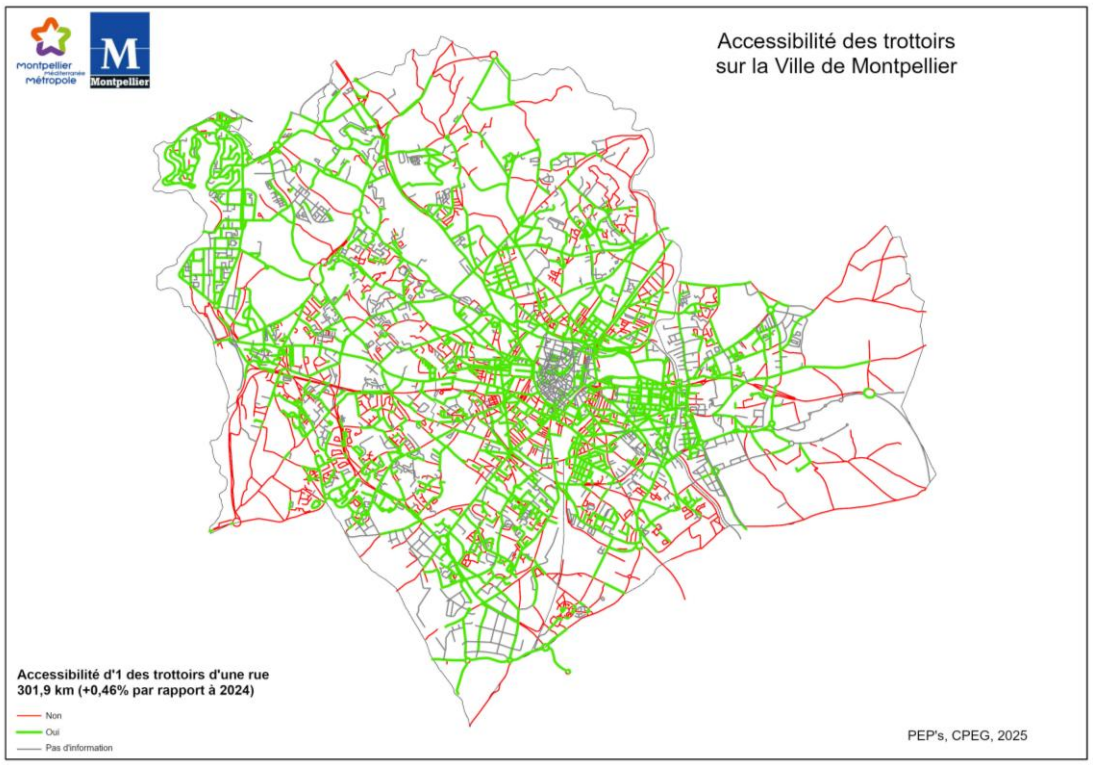
Au sein de la Ville de Montpellier, la CCA s'appuie sur les dynamiques suivantes :

- **Le Conseil Municipal** valide le rapport annuel de la CCA,
- **La commission plénière** est l'instance de concertation, de coordination et de proposition d'un programme d'actions. Elle peut réunir, si besoin, les élus, des membres de l'administration, les représentants d'associations liées au handicap, des bailleurs sociaux et des usagers,
- **Les groupes de travail autour de l'accessibilité de projets structurants** : composés de représentants des services de la Ville et de la Métropole, de représentants d'institutions partenaires et d'experts-usagers de l'accessibilité,
- **Le comité d'experts du CLCPH** : composés d'usagers en situation de handicap et formés à l'accessibilité,
- **Le réseau d'une vingtaine de référents Accessibilité et Inclusion** issus des pôles administratifs et techniques de la Ville-Métropole et du CCAS,
- **La mission Accessibilité Universelle et Inclusion** de la Ville-Métropole : composée de deux chargées de projets Handicap et Accessibilité Universelle.

1. VOIRIE & ESPACES PUBLICS

En 2025, **301,9 km des voies de la commune sont accessibles sur un total linéaire de 684 km** (toute voirie confondue : routes, voies piétonnes, 2x2, zones de rencontres, etc.) **soit 44 %** (une hausse de 0,46 % par rapport à 2024).

Pour rappel, une voie est dite accessible quand la largeur d'au moins l'un des deux trottoirs d'une rue est supérieure ou égale à 1m40.



Graphique : cartographie de l'accessibilité des trottoirs sur la Ville de Montpellier en 2025 – Données 2025 PEP'S CPEG

1.1. Travaux d'accessibilité de l'année 2025

Piétonisation temporaire

Le projet de piétonisation temporaire consiste à fermer la circulation aux véhicules aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Le projet marquant de 2025 porte sur **une portion de la rue de Tarragone devenue piétonne** aux abords des écoles Jean-Pierre Claris de Florian et Jules Simon (quartier Centre) aux horaires d'entrée et sortie des classes ainsi que sur la pause méridienne.



Photo : La rue de Tarragone devient une rue aux écoliers pour protéger les déplacements des élèves de l'école Florian - © L. Séverac

Aires piétonnes

Extension de l'aire piétonne sud Comédie

Le projet de l'extension de l'aire piétonne sud Comédie est passé de 3 000 m² à 13 000 m² (700 000 € TTC) dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le confort et la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- Permettre l'extension du cœur marchand,
- Rendre possible un embellissement progressif des espaces publics,
- Limiter la circulation automobile à la desserte riveraine,
- Mettre fin au trafic de transit et aux nuisances (bruit, pollution, etc.),
- Faciliter l'intervention des véhicules de secours.

Réouverture aux piétons de l'entrée sud du jardin des plantes

Le projet de réouverture aux piétons de l'entrée sud du jardin des plantes s'élève à 300 000 € TTC en lien avec l'Université de Montpellier.

Le portail du jardin des plantes, classé au patrimoine historique, a fait l'objet d'une restauration minutieuse étalée sur 5 ans qui a permis notamment de rénover les couleurs, les matières, les éléments décoratifs ainsi que l'aménagement du parvis intérieur et extérieur.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été garantie par l'installation d'une rampe latérale.

Projet de rues aux écoliers

La rue aux écoliers porte sur le réaménagement complet de la voie : reprise des trottoirs, traversées piétonnes, création d'espaces d'attente sur les parvis, dispositifs de ralentissement, barrières-pompier, piétonisation, places GIHP, changement de sens de circulation, zones 30 km/h, marquages au sol pour des cheminements adaptés.

Les projets marquants de 2025 :

- Ecoles Cocteau et Diderot : rue Jean Vachet et rue de Cherchell (1M € TTC)
- **Rue de l'Agenais devient une zone de rencontre** aux abords de l'école Hypatie (quartier Mosson) MOAD Altemed
- Les écoles Jean Zay et Sergei Prokofiev (quartier Pompignane) bénéficient d'un parvis à hauteur d'enfants MOAD Altemed

1.2. Quartiers apaisés

La démarche « quartiers apaisés » consiste à **embellir les espaces publics dans les quartiers, à améliorer leur confort et leur qualité au bénéfice de la vie locale** : favoriser les mobilités douces, le commerce de proximité, la convivialité des espaces publics, donner plus de place aux piétons, à la nature en ville et améliorer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.

Cette démarche donne lieu, quartier par quartier, à la mise au point d'un plan d'actions concerté. Pour cela, des groupes de travail sont mis en place afin de bénéficier de l'expertise

d’usage des habitants et de recueillir leurs avis et propositions lors de la mise au point des programmes d’aménagement.

Des personnes en situation de handicap sont intégrées à ces instances de concertation afin que des enjeux d’accessibilité et d’inclusion soient pris en compte le plus tôt possible dans les réflexions.

En 2024 les premiers travaux ont été engagés sur ces secteurs notamment dans les quartiers suivants : Arceaux, Clemenceau-Rondelet, Carnot-Strasbourg, Cité Mion Saint-Martin et dans le quartier de Celleneuve.

Quartier des Arceaux

- Livraison de l’aménagement d’une grande place piétonne Place Max Rouquette sur le Parking des Arceaux
- Anneau Vélo Centre-Ville ouest : livraison de la rue Bonnard (1,6M€ TTC) en zone de rencontre avec un profil similaire à la rue Saint Louis



Image : Aménagement rue Bonnard – Source 2025 PEP’S

Quartier Clémenceau-Rondelet

- Livraison de la Ligne 5 du Tramway
- Extension de l’aire piétonne sur la place Saint Denis
- Aménagement d’un parvis piétonnier devant la Poste Rondelet (1,8M € TTC)
- Création de pistes cyclables bilatérales sur les rues Ernest Michel et Rondelet permettant la libération des trottoirs pour les piétons
- Elargissement des trottoirs devant les commerces de la rue Rondelet



Image : Aménagement place Saint Denis – Source 2025 PEP’S

Quartier Cité Mion-St Martin

- Sécurisation et réaménagement du carrefour Palavas / Centrayragues avec création d'un parvis piéton (500 000 € TTC)
- Livraison de la rue aux écoliers Cherchell /Jean Vachet pour sécuriser les écoles Cocteau / Diderot (1M € TTC)
- Réaménagement de la placette de l'Olivier en lien avec le Comité de Quartier (Travaux en cours)



Image : Aménagement rues aux écoliers Cherchell/Jean Vachet – Source 2025 PEP'S

Quartier Celleneuve

- Piétonisation d'une partie du Vieux Village de Celleneuve et réaménagement des voies
- Réaménagement de la rue Jules Guesde avec création de 2 trottoirs accessibles aux PMR, d'une piste cyclable sécurisée et d'une zone de rencontre (1,4M € TTC)
- Réaménagement et mise en accessibilité de la place Renaudel et d'une partie de la route de Lodève
- Réaménagement de la rue des Moulins (travaux en cours)



Image : Réaménagement rue Jules Guesde – Source 2025 PEP'S

1.3. Autres travaux projets de sécurisation et rénovation

Sécurisation et travaux d'aménagement en faveur des piétons

- Sécurisation du rond-point de l'Armée des Alpes et agrandissement des trottoirs réalisés en lien avec le Comité de Quartier (150 000 € TTC)
- Réaménagement de la rue des Pélicans avec mise en œuvre de 2 trottoirs accessibles aux PMR et repositionnement de places PMR
- Réaménagement de la rue Raimon Trencavel en faveur des modes doux avec agrandissement des trottoirs ; nombreuses plantations et création d'une piste cyclable sécurisée (900 000 € TTC)

- Rue Charles Vanel : rénovation de la chaussée et des trottoirs rendus inaccessibles par les racines de pins.

 Création d'une zone apaisée en concertation avec les riverains avec mise en accessibilité des trottoirs et remplacement des pins existants par de nouveaux sujets (700 000 € TTC)



Image : Rénovation rue Charles Vanel – Source 2025 PEP'S

Programme des pistes cyclables structurantes et libération des trottoirs

- Aménagement de la Véloligne 10 avenue Charles Flahaut et route de Ganges depuis le Stade Philippidés au pôle d'échanges Occitanie avec création de pistes cyclables sécurisées dans les 2 sens et mise en accessibilité des trottoirs sur tout le linéaire (environ 4,5 km) (9M € TTC).



Image : Aménagement de la Véloligne 10 – Source 2025 PEP'S

- Sécurisation du carrefour Flahaut/Voie Domitienne et des traversées piétonnes avec mise en accessibilité des trottoirs
- Aménagement de la Véloligne 4 avenue du Mondial 98 depuis le carrefour Ernest Granier au rond-point Odysséum avec création de pistes cyclables sécurisées dans les 2 sens et mise en accessibilité des trottoirs sur tout le linéaire (environ 3 km) (3,5M € TTC)
- Aménagement de la Véloligne A rue Raymond Dugrand depuis le carrefour Ernest Granier au rond-point Christophe Colomb création de pistes cyclables sécurisées dans les 2 sens et création d'un large trottoir côté Université (environ 1 km) (350 000 €TTC)

- Aménagement de pistes cyclables sécurisées sur les rues Croix du Capitaine, route de Lavérune et rue de Fontcouverte avec rénovation des trottoirs existants (700 000 € TTC)
- Réaménagement de l'avenue Etienne Méhul avec création de 2 pistes cyclables sécurisées et mises aux normes des trottoirs (1,4M € TTC)



Image : Aménagement de la Véloligne 4 – Source 2025 PEP'S

Projet de Rénovation Comédie-Esplanade 2022-2026

Le projet de rénovation et d'embellissement de la place de la Comédie et de l'Esplanade porte sur un périmètre de plus de 8 hectares incluant le jardin du Champ de Mars. Il vise à redonner leur éclat à ces espaces publics emblématiques de la centralité montpelliéraine ; à les rendre plus accueillants, plus verts et plus confortables.

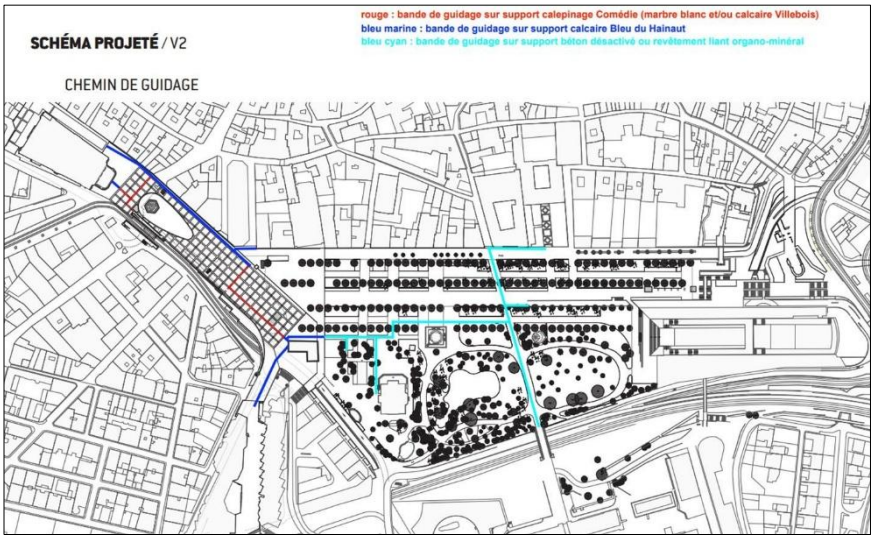


Schéma : Plan des bandes de guidage Comédie-Esplanade – Pôle développement urbain et stratégie urbaine

L'une des composantes de ce vaste projet consiste à **renforcer la présence de l'eau et développer le couvert végétal** afin de rafraîchir les espaces et lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur. Plus de 3000m² d'espaces bitumés sont désimperméabilisés et végétalisés. Au global, plus de 40 arbres supplémentaires sont plantés dont huit ormes sur la place de la Comédie.

Si les sols de l'Esplanade sont intégralement repris en privilégiant des revêtements adaptés à l'ambiance de parc, les sols en pierres naturelles de la place de la Comédie sont quant à eux restaurés. Les dalles les plus dégradées sont remplacées à l'identique et l'ensemble des dalles calcaires les plus glissantes sont traitées par flammage afin d'améliorer leur adhérence.

A l'occasion de cette rénovation, un travail en coordination avec le groupe d'experts en accessibilité du Comité de Liaison et de Coordination des associations Pluriel Handicap (CLCPH) et l'Architecte des Bâtiments de France, a été effectué, afin d'améliorer l'accessibilité du site en incluant des **chemins de guidage pour les personnes déficientes visuelles** sur les sols existants de la place dela Comédie et en assurant leur prolongement sur les nouveaux sols de l'Esplanade reliant ainsi la station de tram.

Quartier Centre-Antigone

- Rue Anatole France / Tunnel Comédie / Allée de la Citadelle : création d'une liaison cyclable sécurisée dans les 2 sens pour limiter la circulation des 2 roues sur la place de la Comédie
- Création d'une zone de rencontre au pied de l'Esplanade
- Bandes de guidage entre le Polygone et le triangle

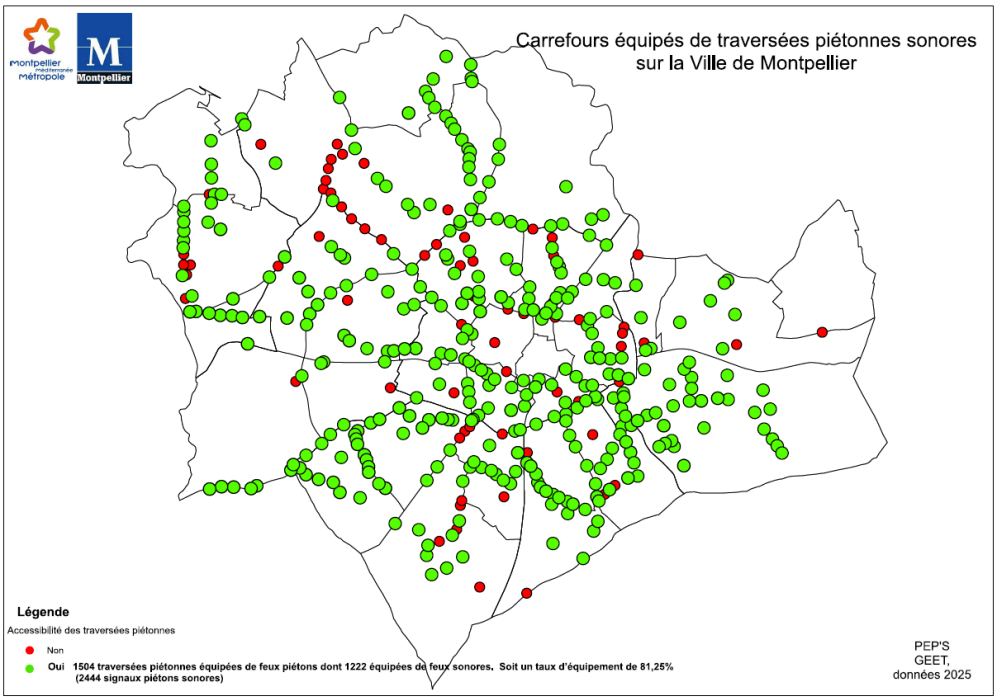




Images correspondantes aux explications ci-dessus – Source 2025 PEP'S

1.4. Accessibilité des traversées

Carrefours des traversées piétonnes équipés de feux sonores



Pour Montpellier, en 2025, on compte 1 504 traversées piétonnes équipées de feux piétons dont 1 222 équipées de feux sonores, **soit un taux d'équipement de 81 %.**

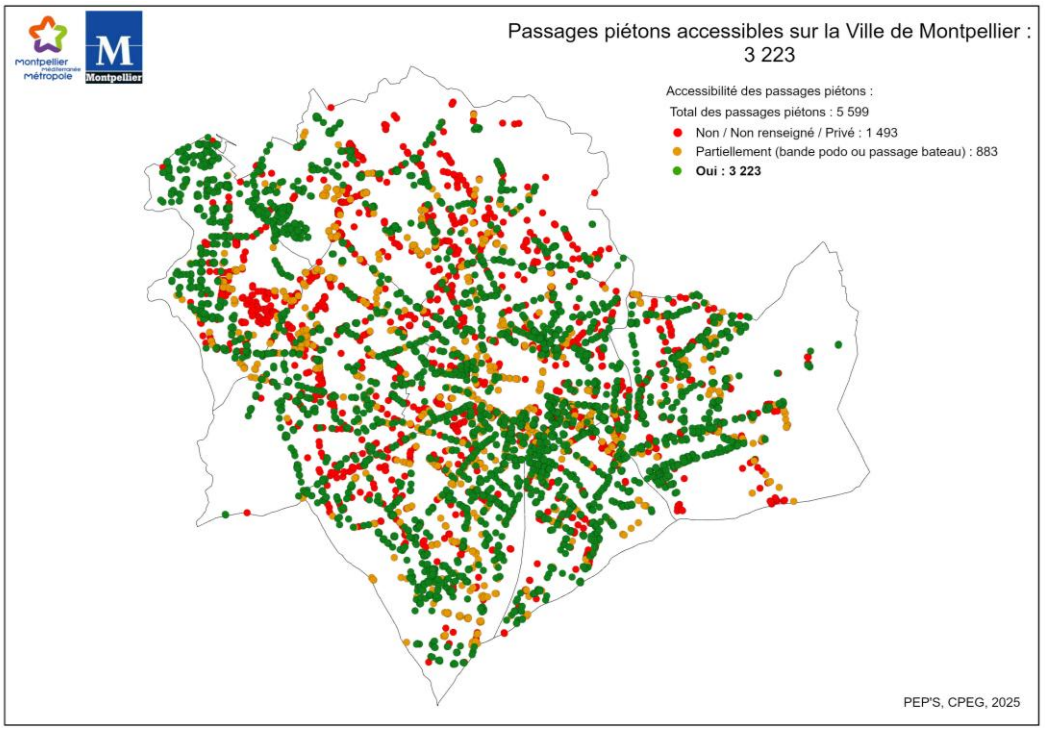
Depuis 2025, le nombre de carrefours équipés n'est plus indiqué en tant que tel, mais on parlera plutôt du nombre de traversées équipées, qui est plus simple à comprendre et plus en cohérence avec les données fournies par la voirie.

Par ailleurs, le nombre de carrefours à feux a drastiquement évolué par rapport aux années précédentes, dû en grande partie à la mise en service des carrefours à feux sur la ligne de Bustram, l'extension de la ligne 1 et de la ligne 5 de tramway.

Accessibilité des passages piétons

En 2025, **la totalité des passages piétons sur Montpellier** (pas de différenciation public/privé) **est de 5 599** (c'est 18 de plus qu'en 2024). On distingue alors :

- **3 223 d'entre eux qui sont totalement accessibles** (soit 195 de plus que l'année précédente) pour les personnes à mobilité réduite avec passages bateau + pour les personnes déficientes visuelles avec bandes podotactiles, soit **57,5 %**
- **883 d'entre eux qui sont partiellement accessibles**, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une bande podotactile ou d'un passage bateau, **soit 16 %** des passages piétons
- Enfin, 1 493 d'entre eux sont recensés soit comme non accessibles, soit non renseignés ou soit issus du privé, ce qui représente **27 %** de la totalité des passages piétons sur la ville de Montpellier.

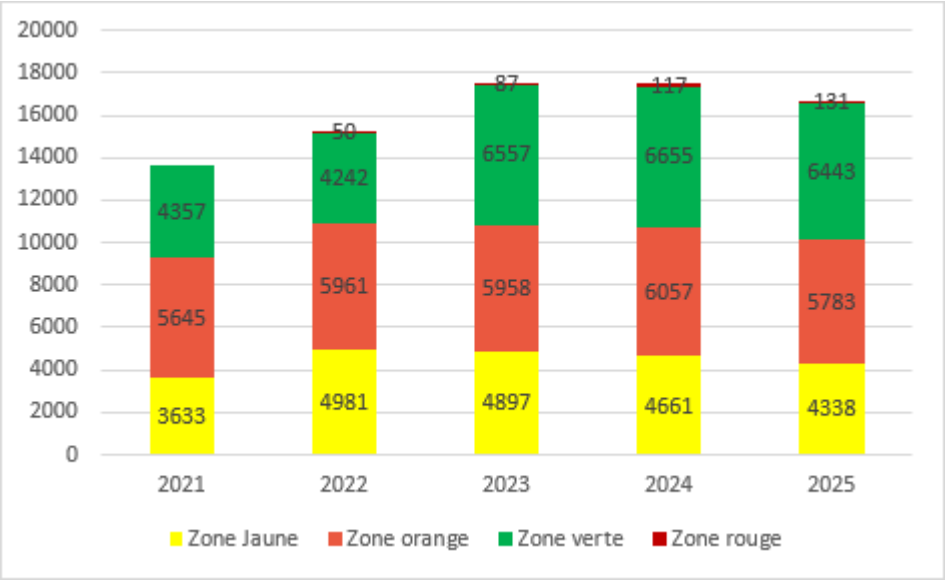


Cartographie : passages piétons accessibles, partiellement, ou pas, sur la Ville de Montpellier – Données 2025 PEP'S CPEG

1.5. Places de stationnement

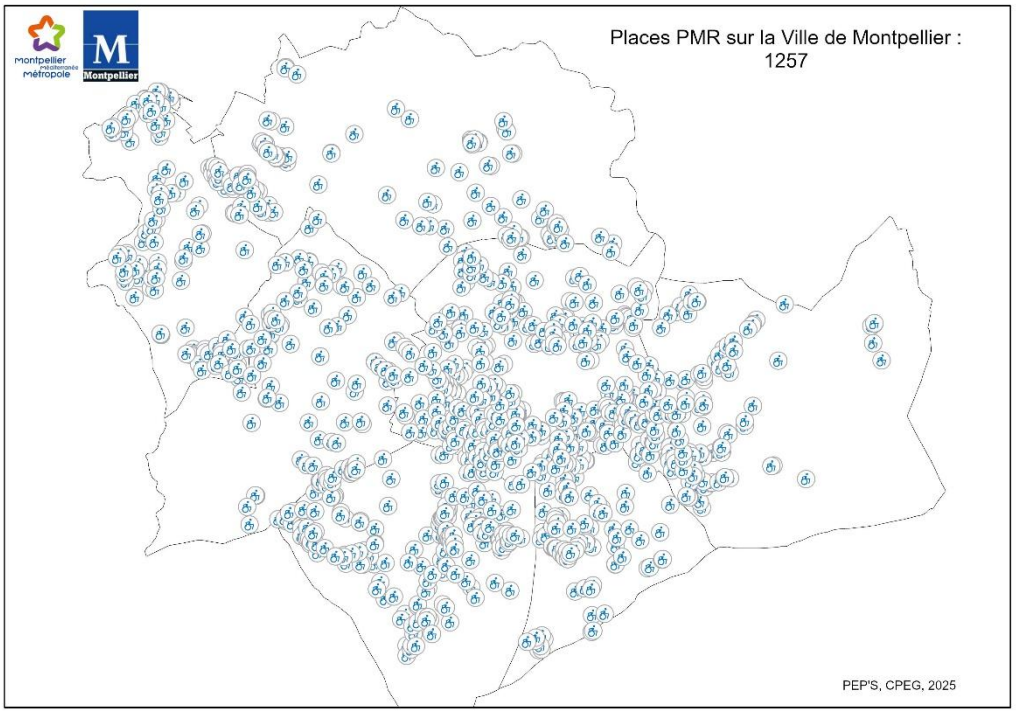
Nombre, localisation et caractéristiques des places

En 2025, on recense 16 695 places de stationnement payant sur voirie sur la Ville de Montpellier.



Graphique : Répartition des places de stationnement payant sur voirie par zones, de 2021 à 2025 – Données Pôle Sécurité et Tranquillité Publique

Sur la totalité des places de stationnement payant sur la voirie, **1 257 places sont réservées PMR** sur l'ensemble de la ville (ce sont 50 de plus que l'année précédente), **soit 7,5 %.**



Cartographie : Places PMR sur la Ville de Montpellier – Données 2025 PEPS-CPEG

Emplacements réservés et verbalisations

En 2025, le nombre total de verbalisations pour stationnement abusif ou frauduleux sur des places réservées aux PMR (toute verbalisation confondue) est de **4 079** pour l'entièreté du

pôle des Sécurités et de la Tranquillité Publique.

Courant 2025, la police municipale a recensé **584 PV via vidéosurveillance** concernant des stationnements non autorisés sur emplacements PMR, ce qui représente une hausse de 59 % des recensements. Les verbalisations ont été effectuées en majorité Avenue du professeur Louis Ravas et en haut de la rue de la Merci.

1.6. Signalements en ligne

Montpellier au Quotidien (MaQ) est un **service de proximité de la Ville de Montpellier, gratuit et disponible 24h/7j** qui permet de recueillir les demandes, signalements, suggestions des montpelliérains, ou usagers de passage sur différents volets.

Il faut compter **plus de 20 000 signalements par an**, toute catégorie confondue.

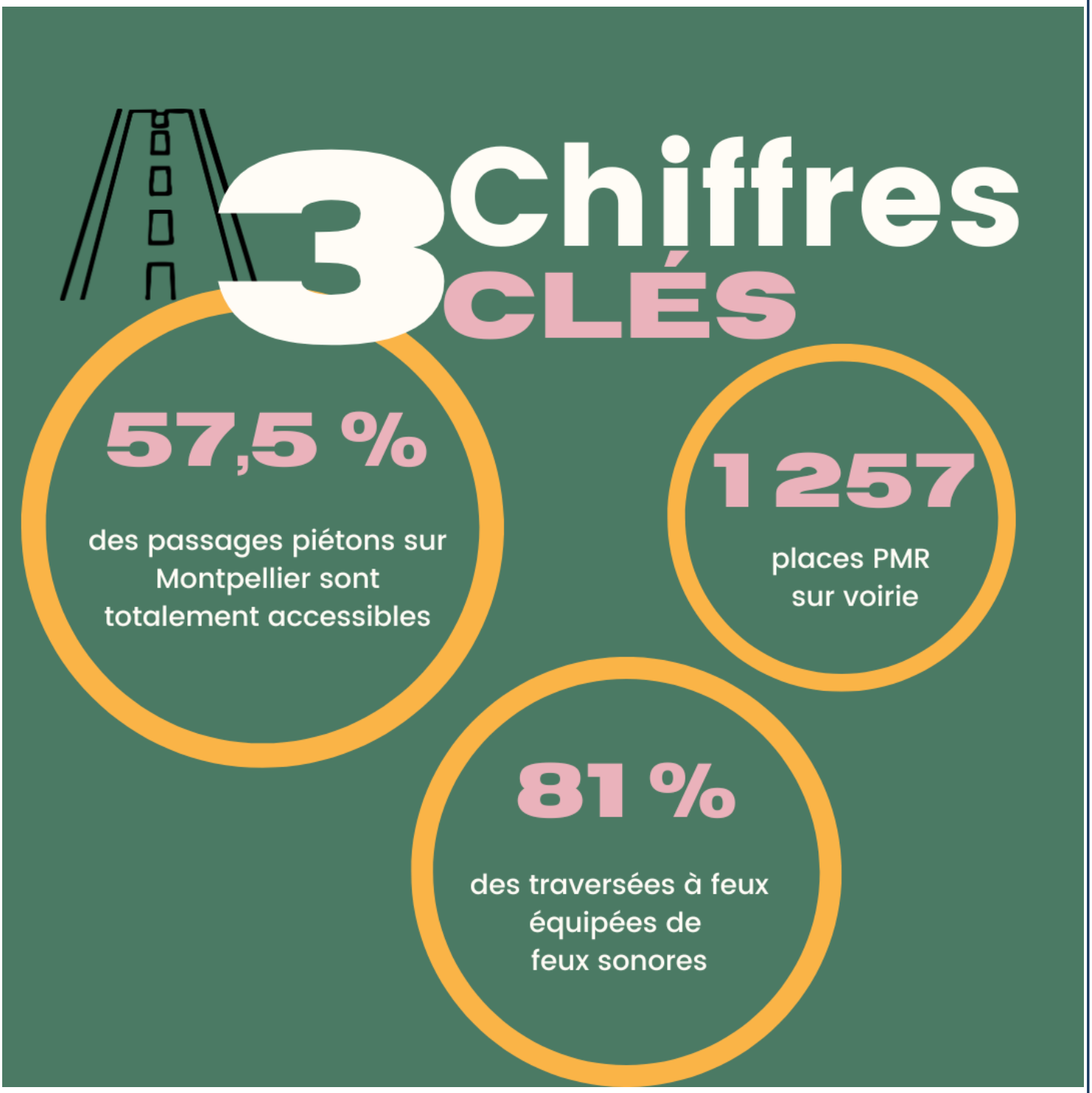
Les démarches de signalement s'effectuent de différentes façons :

- Sur la plateforme en ligne
- Par téléphone : **0 800 340 707**
- Via **l'application mobile** (disponible sur Apple Store et Android). Elle sera directement transmise vers les différents services compétents.

MaQ et le financement des travaux de remise en accessibilité

Pour l'année 2025, le total de travaux associés à l'accessibilité est de **113 370 €** répartis comme suit dans ce tableau :

Mises aux normes d'accessibilité sur et aux abords de la place Mirouze	Place Mirouze	Accessibilité	Mises aux normes	57 960,00 €
Création d'une oreille	6 rue Magnol	Accessibilité	Mise en accessibilité d'un trottoir	6 200,00 €
Mise en place de mobilier urbain	6 rue du Père Bonnet	Accessibilité	Mobiliers urbains de protection et de confort	2 049,00 €
Installation d'une main courante	Parc Méric	Accessibilité	Mobiliers urbains de protection et de confort	9 161,00 €
Mise en accessibilité des passages piétons et pose de mobilier urbain	Avenue d'Assas	Accessibilité	Confortement de traversées piétonnes	38 000,00 €


3 Chiffres CLÉS
57,5 %
des passages piétons sur Montpellier sont totalement accessibles
1257
places PMR sur voirie
81 %
des traversées à feux équipées de feux sonores

2. SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET INTERMODALITE

Afin de poursuivre la mise en accessibilité de son réseau de transport, la Métropole de Montpellier a élaboré un **Schéma directeur d'accessibilité / agenda d'Accessibilité programmée (Sd'AP)** du service de transport qui a été validé par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016.

Les critères d'accessibilité observés sur l'ensemble des arrêts bus sont les suivants : hauteur de bordure, longueur, pente, dévers, largeur et revêtement du quai, largeur du cheminement disponible, pente de la palette, environnement du point d'arrêt, accostage du véhicule et information voyageurs.

En 2025, l'offre de transport proposée sur le territoire métropolitain a connu plusieurs adaptations successives avec la mise en service de la 1ère ligne de Bustram le 23 mai, l'extension de la 1ère ligne de tramway jusqu'à la Gare Sud de France le 18 octobre, puis, la mise en service de la 5ème ligne de tramway accompagnée d'une restructuration de l'ensemble du réseau de transport le 20 décembre.

2.1. Réseau de transport métropolitain sur la ville

Sur le territoire de la Ville et Métropole de Montpellier, plusieurs services interviennent pour assurer l'offre de transports en commun :

- **TaM (Transport de l'agglomération de Montpellier)**, société à laquelle Montpellier Méditerranée Métropole a délégué le service de transport urbain et qui gère actuellement les lignes suivantes :
 - **5 lignes de tramway**, qui comptent 111 stations desservant les communes de Montpellier (88), Saint Jean de Védas (4), Castelnau-le-Lez (7), Le Crès (1), Jacou (1), Juvignac (1), Lattes (3), Pérols (4), Montferrier-sur-Lez (1) et Clapiers (1).
 - **1 ligne de Bustram** comptant 8 stations et desservant les communes de Montpellier et Castelnau-le-Lez.
 - **37 lignes de bus** exploitées par TaM pour le réseau urbain et par des compagnies privées pour le compte de TaM/Transdev pour le réseau suburbain, soit :
 - 14 lignes de bus urbaines,
 - 23 lignes suburbaines qui desservent toutes les communes de la Métropole en connexion directe avec le tramway.
- Le 21 décembre 2023, a été mise en place la **gratuité totale des transports en commun** sur l'ensemble du réseau de transport pour tous les habitants de la Métropole.
- Depuis la rentrée 2021, **les transports scolaires régionaux sont gratuits de la maternelle au lycée**. Le réseau régional des transports (LiO) de l'Hérault est géré par Hérault Transport, un Syndicat Mixte (SMTCH) composé de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ainsi que de l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité (AOM) du département dont Montpellier Méditerranée Métropole.

- **La Région Occitanie** offre des services de transport en commun régionaux ferroviaires, et en cars à destination de la Lozère et de l'Aveyron depuis la Ville de Montpellier.
- Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) est un **service de transport adapté** pour les personnes en situation de handicap.

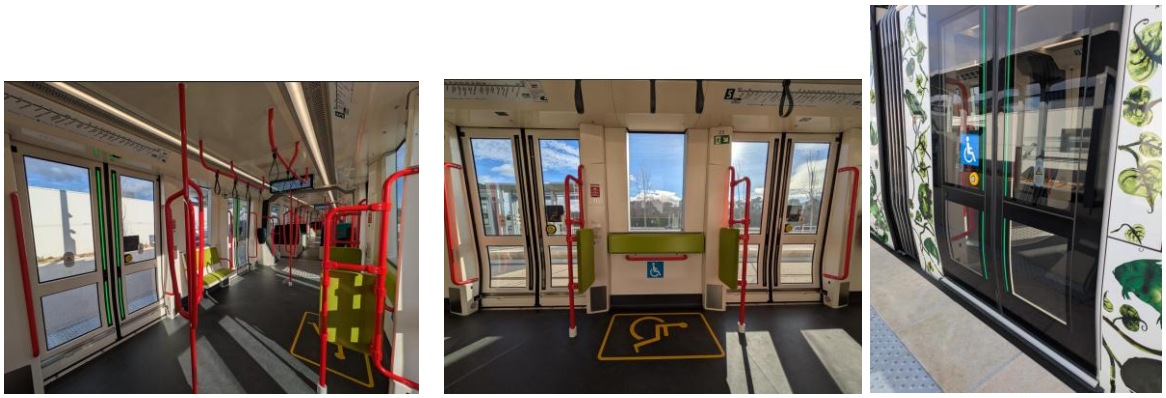
2.2. Matériel roulant et points d'arrêt

L'accessibilité des matériels roulants tramway, bustram et bus est étroitement travaillée avec les personnes usagères et concernées par le handicap, notamment via le groupe d'experts du CLCPH. **Les matériels roulants tendent ainsi vers une accessibilité quasi-totale**.

La Métropole a récemment investi environ **180 M€** pour un programme d'acquisition de **60 nouvelles rames de tramway** (et 17 rames en tranche optionnelle) réceptionnées entre 2024 et 2030.

Ces nouvelles rames servent au renouvellement du parc de la ligne 1, à l'exploitation de la ligne 5, pour absorber la hausse de la fréquentation associée à la mise en place de la gratuité et à la réserve pour la maintenance.

Ce nouveau matériel propose une **meilleure accessibilité** avec des doubles portes à chaque extrémité de rame et une **amélioration des conditions d'accès** aux personnes à mobilité réduite. L'espace intérieur des rames a notamment été pensé pour accueillir de façon plus confortable et sécurisée les UFR.



Photos : extérieur et intérieur des nouvelles rames L5 – Données Pôle des Mobilités

La Métropole a fait l'acquisition **de 12 bus électriques** pour l'exploitation de la 1ère ligne de Bustram. Ces bus disposent de 3 places UFR.





Photos : extérieur et intérieur des nouveaux Bustram– Données Pôle des Mobilités

La Métropole a passé commande, fin 2025, pour l'acquisition de 11 bus supplémentaires. Ces bus GNV (bus au gaz naturel), également pourvus de 3 places UFR, seront amenés à circuler sur les lignes de bus dites « classiques » dès 2026.

Courant 2026, la Métropole a prévu de commander à nouveau 11 bus, pour une livraison au cours de l'année 2027.

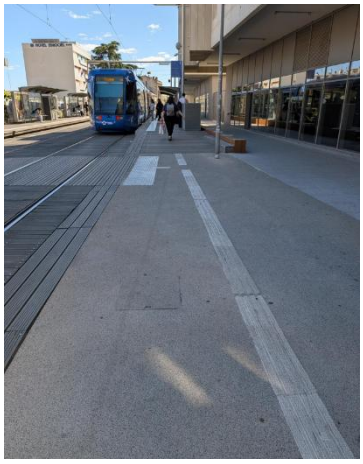
Fin 2025, il y a **128 bus en exploitation commerciale sur le réseau urbain** (dont 20 bus de réserve) **et 112 bus sur le réseau suburbain** (dont 26 bus de réserve) comprenant des bus standards et 10 bus du savoir.

2.3. Aménagements des stations de tramway

A la demande du CLCPH, des améliorations pour l'accessibilité des personnes mal voyantes sont étudiées avec les Services et la TaM :

- Au cours de l'année 2025, des **BIV (bornes d'information voyageurs),** proposant un affichage de couleur blanc ont remplacé peu à peu les BIV présentent aux stations tramway des lignes 1, 2, 3 et 4 dont l'affichage était de couleur ambre.

Les nouvelles stations tramway L.5 et Bustram ont été équipées de ces nouvelles BIV à affichage blanc.





Photos : bandes de guidage citées précédemment – Données Pôle des Mobilités

Les BIV du réseau bus seront remplacées en fin d'année 2026.

- L'installation **des balises sonores** déportées sur les quais Bustram et tramway L1 (à l'exception de la station Rives du Lez direction Gare Sud de France) a été réalisée en 2025.
- Annonce de **l'inversion des portes** dans les tramways et les correspondances.
- **Ouverture des portes automatiques** hors des saisons estivales.
- En octobre 2025, un **chemin de guidage** a été réalisé entre la station de tramway Du Guesclin et l'entrée du Polygone, via le passage de l'horloge, toujours en concertation avec le Comité de Liaison.

Ce travail collaboratif autour des chemins de guidage est amené à se poursuivre sur d'autres secteurs, suivant les besoins exprimés par le Comité de Liaison.

Groupes de Travail du CLCPH sur la Ligne 5 et la 1ère ligne de Bustram

Ces deux projets majeurs que sont une **nouvelle ligne de bus à haut niveau de service** puis **une nouvelle ligne de tramway,** ont été pensés et réalisés en concertation avec les équipes du Comité de Liaison.

Ils ont fait l'objet de **plusieurs réunions entre les experts en accessibilité** du Comité de Liaison **et les services de la direction des Mobilités et de la TaM** que ce soit en matière d'aménagement des stations (visite du quai prototype : positionnement des haut-parleurs, bande d'interception…) ou d'aménagement intérieur des véhicules (essai des bus électriques).



Photo : station ligne 1 Gare Sud de France



Photo : station ligne 5





Photos : station Bustram

2.4. Aménagement des arrêts bus

Le diagnostic de l'accessibilité réalisé à l'été 2023 a conclu que **41 % des quais bus étaient accessibles au regard de l'ensemble des critères liés au quai**.

Suite à la mise en service de la 1ère ligne de Bustram le 23 mai 2025, le réseau bus a fait l'objet de plusieurs ajustements, avant de connaitre une restructuration d'ensemble le 20 décembre 2025, parallèlement à la mise en service de la 5ème ligne de tramway.

Fin 2025, le réseau bus de la Métropole exploité par TaM comprend 15 lignes de bus desservant Montpellier intra-muros (dont 1 ligne de Bustram entièrement accessible) pour 483 points d'arrêt ainsi que 23 lignes couvrant l'ensemble des communes de la Métropole (657 points d'arrêt).

Sur les 1 140 points d'arrêt que compte le réseau bus, 50 % disposent d'un quai accessible et 52 % des points d'arrêt prioritaires sont accessibles.

La mise en accessibilité du réseau bus se poursuivra sur la base de ce nouveau réseau, en tenant compte des futurs projets de Bustram ainsi que du degré de complexité des travaux à engager.

2.5. GIHP : service de transport adapté

Le dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité fonctionne habituellement de 6h à 1h du lundi au dimanche. Il est réalisé un accompagnement porte à porte, voire de l'intérieur du lieu de départ à l'intérieur du lieu d'arrivée, selon les besoins effectifs des bénéficiaires. Il s'adresse aux adhérents ayant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser les transports en commun pour l'origine-destination souhaitée

Le GIHP assure aussi pour **« Hérault Transport » le transport scolaire des enfants en situation de handicap**, soit **307 enfants** au total (309 en 2024) dont 212 montpelliérains (190 en 2024) et 95 enfants (119 en 2024) sur le reste de la Métropole.

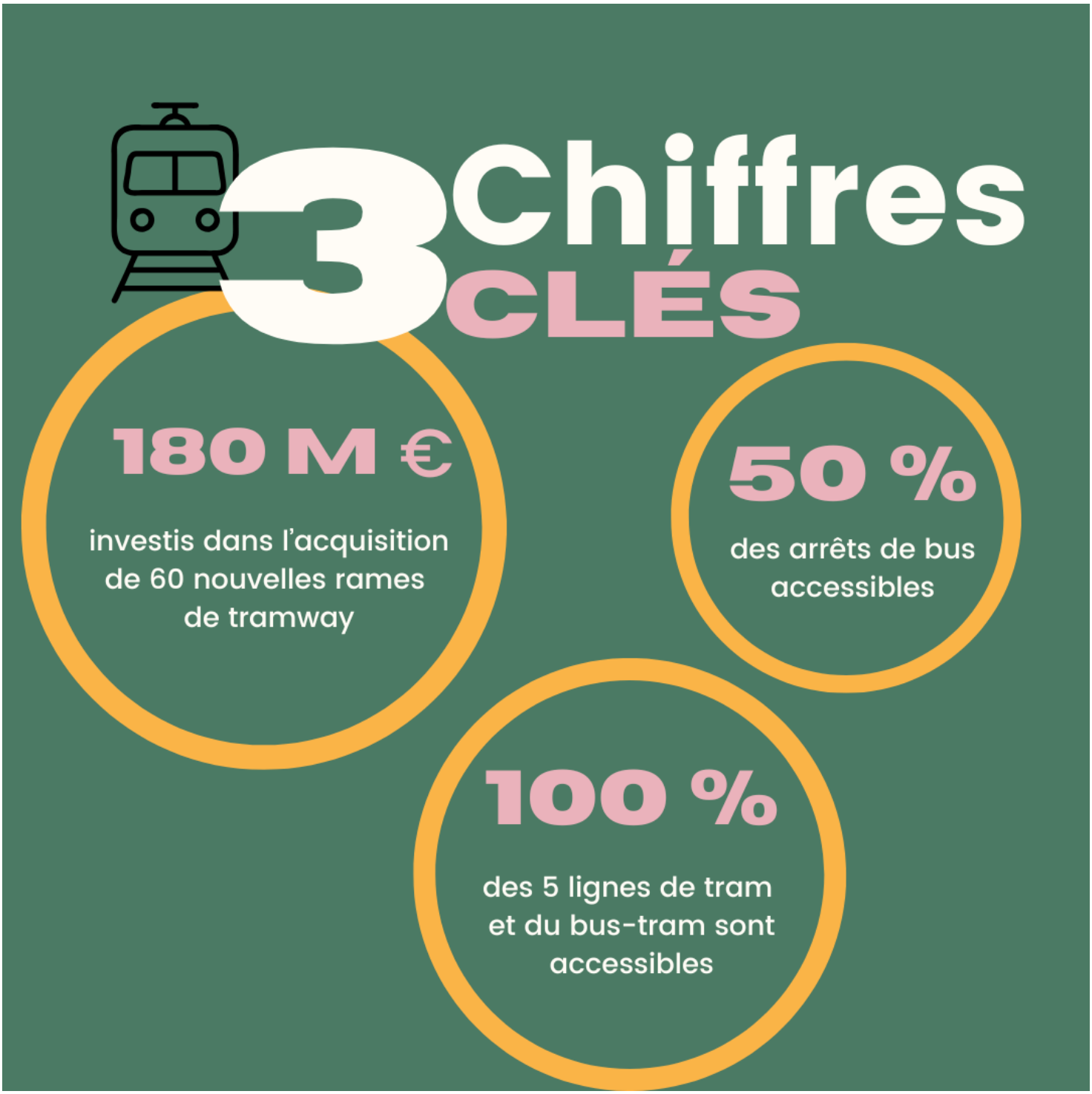
La Métropole de Montpellier a reconduit en 2025 le montant de la subvention de fonctionnement allouée au GIHP (1 374 800 €) en 2024.

Le GIHP en quelques chiffres, c'est :

- **3 100 bénéficiaires** (hors personnes âgées) **sur la Région dont 1 004 bénéficiaires adultes sur la Métropole** (984 en 2024).
- **16 bénévoles** (même nombre en 2024) **qui dirigent l'association** par le biais de son Conseil d'Administration et **487 salariés** (482 en 2024) pour tout le réseau.



Photo 3M : Prise en charge d'une personne bénéficiaire du GIHP


3 Chiffres CLÉS
180 M €
investis dans l'acquisition de 60 nouvelles rames de tramway
50 %
des arrêts de bus accessibles
100 %
des 5 lignes de tram et du bus-tram sont accessibles

3. CADRE BATI : ERP ET LOGEMENT SOCIAL

Le 26 septembre 2014, l'Etat a légiféré par ordonnance, un système dérogatoire appelé « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP).

L'Ad'AP est une programmation budgétaire pluriannuelle qui engage les propriétaires, gestionnaires et exploitants d'ERP (Etablissement Recevant du Public) à réaliser des travaux dans un délai déterminé (de 1 à 3 périodes de 3 ans, soit 9 ans selon le parc d'ERP) et de respecter les règles d'accessibilitéselon des contraintes administratives et financières.

3.1. Mise en place des Ad'AP

Dans le cadre des Ad'AP, la mise en accessibilité des **306 ERP communaux est estimée à 35 millions d'euros TTC** pour permettre de résoudre les 7 679 disparités diagnostiquées dans les crèches, écoles, gymnases, maisons pour tous, salles protocolaires, lieux culturels, etc.
Les travaux prévus s'échelonnent sur **3 périodes de 3 ans** (selon les priorités de mise en conformité et la complexité des réalisations) : du 1er janvier 2016 à fin 2018, début 2019 à fin 2021, début 2022 au 31 décembre 2024.

La période de réalisation est modifiée en partie à cause de la crise du COVID et la crise économique actuelle touchant le secteur du bâtiment. **Elle a donc été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.**

Quelques chiffres de 2017 à 2024

		TOTAL TRAVAUX HT	TRAVAUX			
			Ascenseur élévateur	Sanitaires	Aménagements extérieurs	Aménagements intérieurs
	2017 à 2024					
81	établissements scolaires					
	DIRECTION DE L'EDUCATION	**7 284 900,44 €**	**34**	**45**	**51**	**54**
			42%	*56%*	*63%*	*67%*
15	crèches et halte-garderies					
	DIRECTION DE L'ENFANCE	**200 843,98 €**	**0**	**0**	**7**	**12**
			0%	*0%*	*47%*	*80%*
44	vestiaires, gymnases et salles de sport					
	DIRECTION DES SPORTS	**2 995 403,29 €**	**4**	**37**	**35**	**34**
			9%	*84%*	*80%*	*77%*
4	espaces d'accueil divers					
	DIRECTION DU PATRIMOINE	**44 549,44 €**	**0**	**0**	**2**	**3**
			0%	*0%*	*50%*	*75%*
22	maisons pour tous					
	DIRECTION DES MAISONS POUR TOUS	**1 608 161,94 €**	**5**	**19**	**18**	**19**
			23%	*86%*	*82%*	*86%*
166	**TOTAL 2017 à 2024**	**12 133 859,09 €**	**43**	**101**	**113**	**122**
	Coût travaux moyen par établissement	*73 095,54 €*	*26%*	*61%*	*68%*	*73%*

Visuel : Tableau du total des travaux des Ad'AP sur la période 2017-2024 – Données 2024 SA3M Altémed

Le montant total du coût des travaux est de 12 133 859 €, qui se répartit en 5 directions :

- Direction de l'éducation : 7 284 900 €

- Direction de l'enfance : 200 843 €
- Direction des sports : 2 995 403 €
- Direction du patrimoine : 44 549 €
- Direction des maisons pour tous : 1 608 161 €

Ces travaux se répartissent en 4 grands champs de mise en accessibilité :

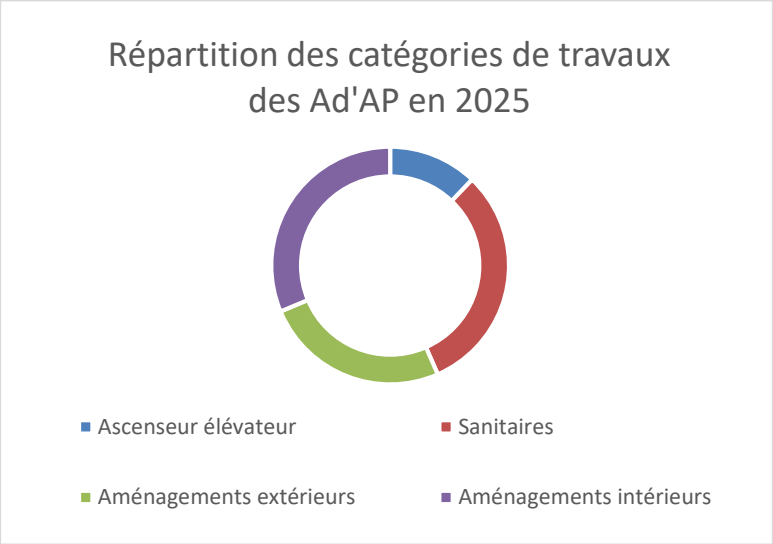
- ✓ Ascenseur élévateur : 26 % des travaux
- ✓ Sanitaires : 61 % des travaux
- ✓ Aménagements extérieurs : 68 % des travaux
- ✓ Aménagements intérieurs : 73 % des travaux

Zoom sur 2025

		ESTIMATION TRAVAUX HT	TRAVAUX			
			Ascenseur élévateur	Sanitaires	Aménagements extérieurs	Aménagements intérieurs
	2025					
2	A017 EE JEANNE D'ARC / EM CHAPTAL	183 935,99 €	0	2	1	1
1	A015 EE JULES SIMON	573 741,92 €	1	1	0	1
1	A039 EE MORISOT	178 157,36 €	1	1	1	1
2	A041 EM KERGOMARD / EE DAVILER	345 324,78 €	2	1	1	1
1	A043 EE CONDORCET	74 674,60 €	0	1	1	1
1	A094 EM ANATOLE France	6 981,45 €	0	0	1	0
8	**DIRECTION DE L'EDUCATION**	**1 362 816,10 €**	**4**	**6**	**5**	**5**
1	B025 HALTE GARDERIE PITCHOT NANET	86 939,05 €	0	0	1	1
1	**DIRECTION DE L'ENFANCE**	**86 939,05 €**	**0**	**0**	**1**	**1**
1	C221 VESTIAIRES FOOT CHOLET	21 222,46 €	0	1	0	1
1	C148 BASE DE PLEINE NATURE MAISON DU LEZ	50 801,52 €	0	1	0	1
1	C150 BOULE LYONNAISE GASSET	138 863,47 €	0	1	1	1
1	C153 CENTRE EQUESTRE GRAMMONT	71 688,09 €	0	1	1	1
4	**DIRECTION DES SPORTS**	**282 575,54 €**	**0**	**4**	**2**	**4**
0	**DIRECTION DU PATRIMOINE**	**- €**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	**DIRECTION DES MAISONS POUR TOUS**	**- €**	**0**	**0**	**0**	**0**
13	**TOTAL 2025**	**1 732 330,69 €**	**4**	**10**	**8**	**10**

Visuel : Tableau des travaux des Ad'AP en 2025 – Données 2026 SA3M Altémed

Pour 2025, le montant total du coût des travaux est de 1 732 330 €, dont une grande majorité des travaux s'est effectué **au sein de la direction de l'Education** (écoles élémentaires et maternelles), et le reste sur des ERP issus de la direction de l'Enfance (halte-garderie Pitchot Nanet) et des Sports (vestiaires, centre équestre Grammont, boule lyonnaise Gasset et base de pleine nature maison du lez).



Graphique : Répartition des différentes catégories de travaux des Ad'AP en 2025 – Source : Cohésion sociale

A noter que pour 2025, la majorité des travaux effectués dans le cadre des Ad'AP concerne les aménagements intérieurs et sanitaires, au nombre de 10 chacun sur un total de 32 aménagements mis aux normes recensés.

Les aménagements extérieurs viennent derrière avec 8 mis aux normes pour cette année. Et enfin les ascenseurs au nombre de 4.

3.2. Logement social

Demandes de logements sociaux

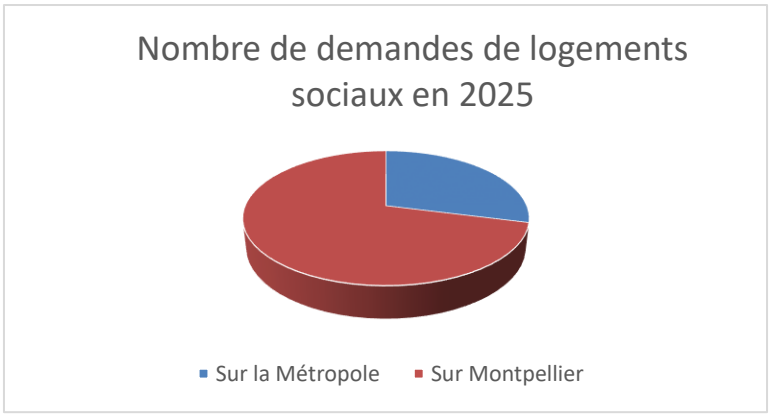
Pour la Métropole

Au 31 décembre 2025, on comptait **39 208 demandes de logements sociaux** sur le territoire de la Métropole (contre 36 585 en 2024, soit une hausse de 7,20 %).

Pour la Ville de Montpellier

Sur les 39 208 demandes de logements sociaux sur la Métropole, **27 762 demandes concernent la Ville de Montpellier** au 31 décembre 2025 (contre 25 981 en 2024, soit une hausse de 6,90 %) **ce qui représente 71 %** de l'ensemble des demandes de logements sociaux sur le territoire métropolitain.

A noter que la pression de la demande correspond au nombre de demandes (en cours) de logements sociaux pour une attribution. Ainsi elle est de 12,2 pour la Métropole de Montpellier, et de 11,9 pour la Ville de Montpellier, soit **12 demandeurs pour 1 logement, toute situation confondue**.



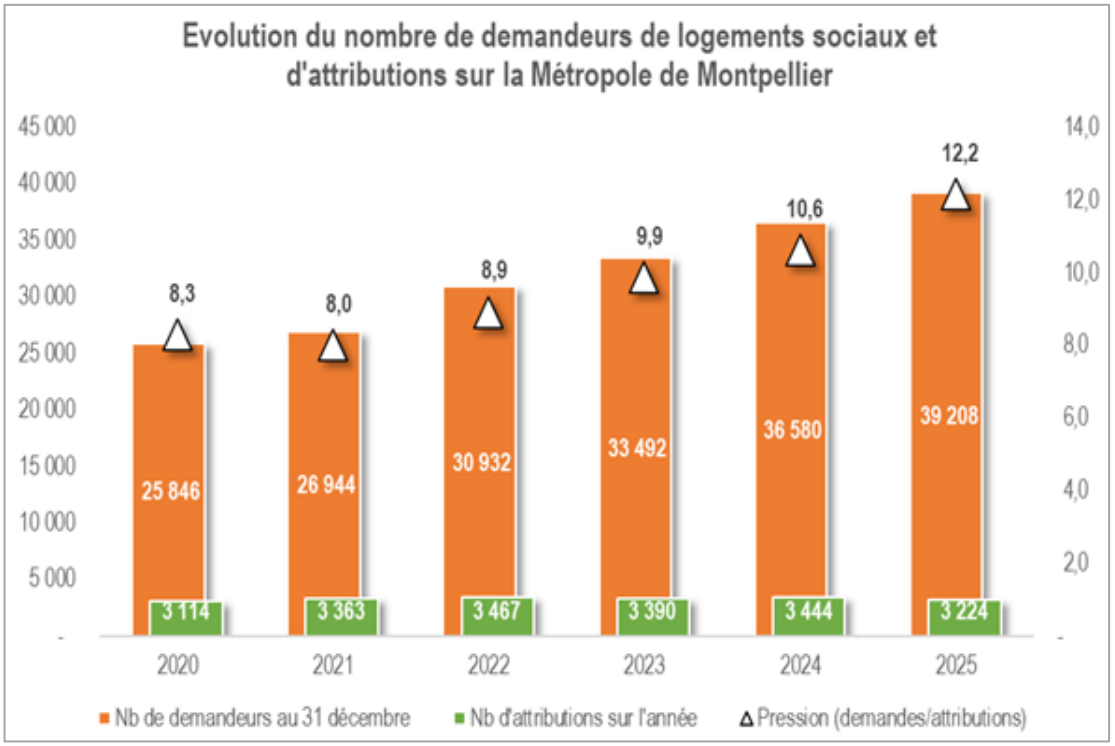
Graphique : Camembert de demandes de logements sociaux en 2025 sur la Ville et la Métropole – Source : Cohésion sociale

Attributions des logements sociaux

En 2025, 2 037 demandes pour Montpellier indiquent comme 1er motif « logement inadapté à un handicap » (motif déclaré par le demandeur), **soit 7 % des demandes** (idem en 2024).

Pour la Métropole

3 224 logements sociaux ont été attribués sur la Métropole en 2025 (3 444 en 2024).



Graphique sur l'évolution du nombre de demandeurs de logements sociaux et d'attribution sur la Métropole de Montpellier entre 2020 et 2025 – Source : DREAL

Le nombre de demandeurs de logements sociaux sur la Métropole poursuit son augmentation (+ de 12 000 demandeurs en 5 ans) avec une pression de la demande de +4 points.

Pour la Ville de Montpellier

Sur les 2 334 attributions réalisées à Montpellier en 2025 (2 166 en 2024), **108 avaient en 1er motif « logement inadapté à un handicap »** (101 attributions en 2023 et 84 en 2024, soit 4,60 %.

3.3. Les adaptations de logement

Les demandes d'adaptation de logements de personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas afin de répondre aux besoins des parcours résidentiels des locataires.

Sur le patrimoine existant, **les bailleurs sociaux travaillent en collaboration avec APF-France Handicap** afin de bénéficier des avis d'experts en accessibilité ainsi que par

sollicitation systématique d'un ergothérapeute mandaté par l'APF 34.

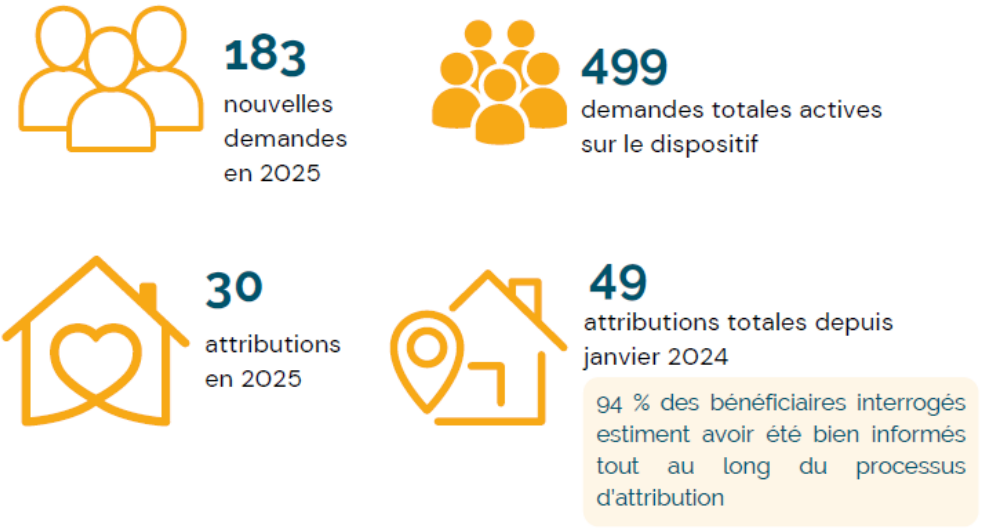
A noter que des initiatives locales et des conventions innovantes ont été actées entre l'APF-France Handicap et HSO (Habitat Social en Occitanie) qui regroupent tous les bailleurs sociaux du territoire.

Pour rappel Handi'cap Logement 34 est un outil numérique commun aux bailleurs et aux accompagnants sociaux en faveur des personnes en situation de handicap en recherche d'un logement social adapté. Il permet de :

- Recenser la demande grâce à un réseau de professionnels présents sur l'ensemble du territoire,
- Mettre en relation l'offre et la demande de logements accessibles,
- Apporter une expertise dans le cadre de l'adaptation des logements et accompagner les locataires et bailleurs,
- Accompagner les bailleurs dans le recensement de leur parc de logements accessibles,
- Apporter une expertise d'usage dans le cadre de projets de construction.

La collaboration entre l'APF-France Handicap et nos collectivités se poursuit via la diffusion de leur guide de préconisations « Accessibilité des bâtiments d'habitat collectif ».

Activité de la plateforme Handi'Cap Logement 34 au 31/12/2025 en quelques chiffres



Soit à l'écrit :

- 183 nouvelles demandes en 2025
- 499 demandes totales actives sur le dispositif
- 30 attributions en 2025
- 49 attributions totales depuis janvier 2024

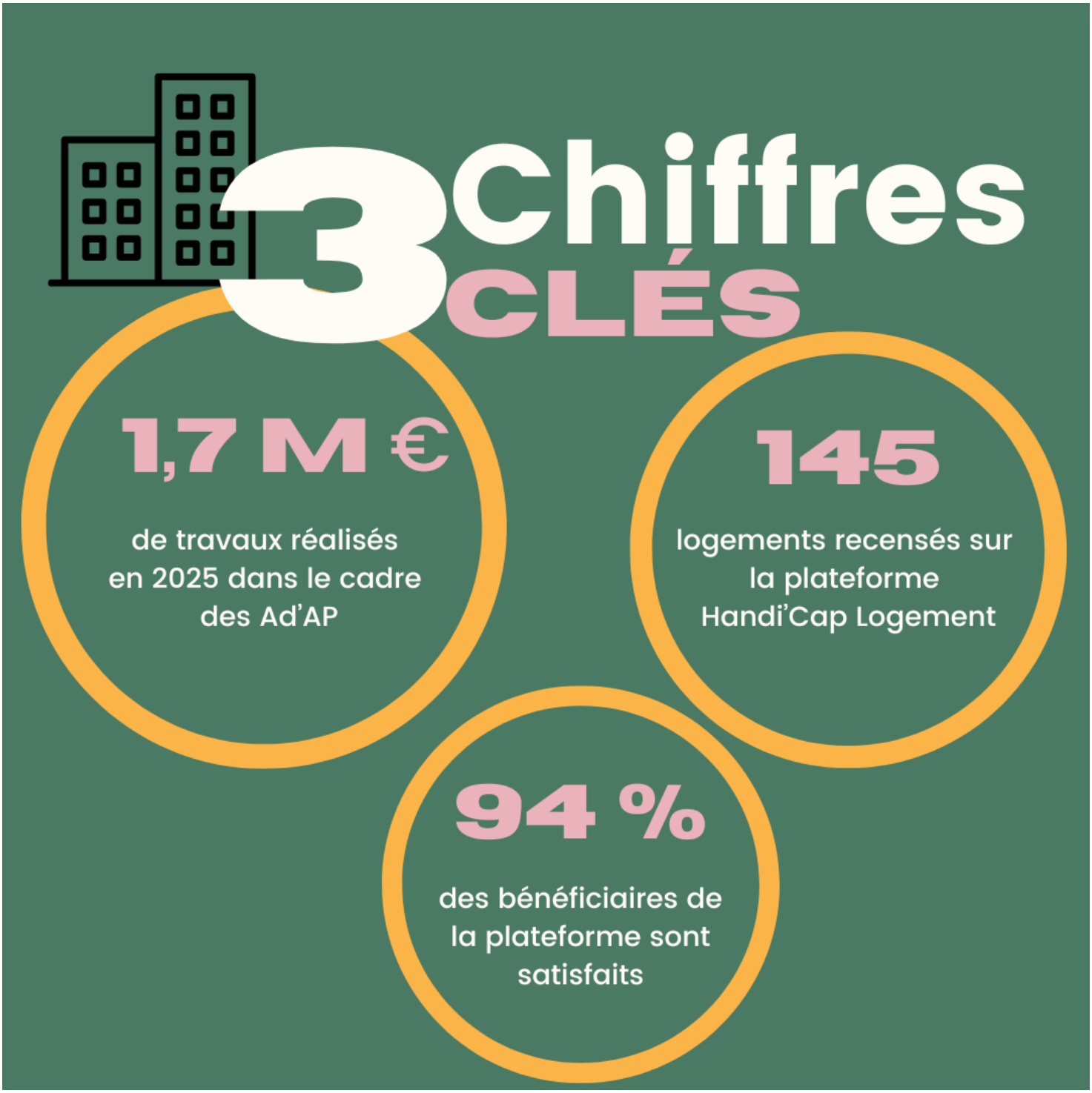
94 % des bénéficiaires interrogés estiment avoir été bien informés tout au long du processus d'attribution.



Soit à l'écrit :

- 12 bailleurs partenaires
- 145 logements recensés
- 71 logements proposés depuis 2024
- 69 % taux de transformation, c'est-à-dire le taux qui correspond au pourcentage de candidats orientés par Handi'CAP Logement 34 ayant intégré les logements proposés par les bailleurs
- 8 bailleurs participent activement aux groupes de travail co-animés par HSO (Habitat Social en Occitanie)

Si 2025 a confirmé l'ancrage de la plateforme Handi'Cap Logement 34 auprès des différents partenaires et sa maturité opérationnelle, l'effort de recensement et de mise à disposition des logements adaptés auprès des bailleurs sociaux doit se poursuivre afin de répondre à une part plus importante de demande.


3 Chiffres CLÉS
1,7 M €
de travaux réalisés en 2025 dans le cadre des Ad'AP
145
logements recensés sur la plateforme Handi'Cap Logement
94 %
des bénéficiaires de la plateforme sont satisfaits

4. ACCES A L'EMPLOI

4.1. La collectivité en tant qu'employeur

La Ville de Montpellier a conventionné avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**.** Ce fond, alimenté par les contributions des collectivités qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6 % d'agents en situation de handicap dès qu'elles ont 20 salariés, permet aux collectivités, qui respectent ce taux, de pouvoir **financer certains travaux dans les locaux professionnels, des équipements et des aménagements de poste pour le maintien dans l'emploi de ses personnels.**

Cette convention est signée depuis 2020, et a été renouvelée pour la période 2024-2026.

De plus, le **Plan d'Action Diversité et Egalité (PADE) 2024-2026** a été construit et finalisé en détaillant les indicateurs de pilotage associés.

Ce plan d'action a, dans le cadre du projet de la **double labélisation Égalité et Diversité**, intégré la notion de diversité avec notamment des actions destinées aux personnes en situation de handicap (lien avec le FIPHFH décrit précédemment), des actions en lien avec le plan jeunesse et séniors de la Ville, et des actions pour favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Ce PADE se décline en 5 grands axes:

- AXE 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération constatés
- AXE 2 : Garantir l'accès à l'emploi et un déroulement de carrière égalitaire et inclusif
- AXE 3 : Favoriser l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle, mieux prendre en compte la santé des agents
- AXE 4 : Prévention et lutte contre toutes formes de violence et de discrimination
- AXE 5 : Faire vivre, partager et promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Le plan d'action diversité est construit autour de **trois orientations fortes**, conformément à la délibération cadre portant sur la promotion de la diversité et d'inclusion du 10 octobre 2023 :

- **Former et sensibiliser pour acculturer**
- **Recruter sans discriminer**
- **Renforcement des indicateurs**

Le plan d'action Diversité et Egalité Professionnelle a été présenté pour avis au Conseil Social Territorial le 2 mai 2024 et **adopté en Conseil Municipal le 11 juillet 2024**.

4.2. Des chiffres clés

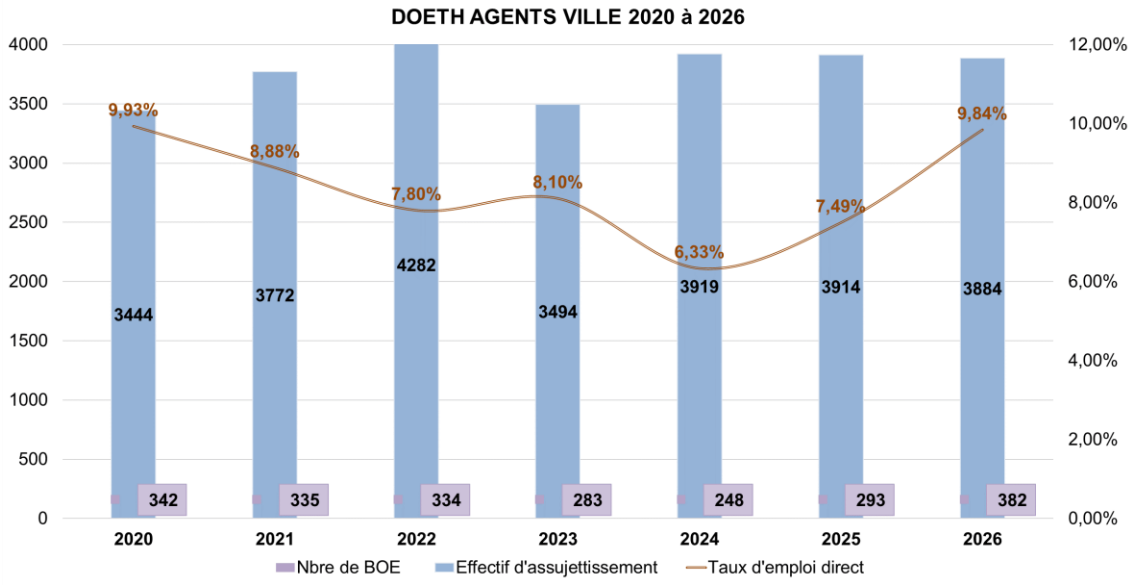
Sur la période 2020-2026, l'effectif d'assujettissement demeure globalement stable, tandis que le nombre de BOE (bénéficiaires d'obligation de l'emploi) et le taux d'emploi direct diminuent jusqu'en 2024 avant de progresser nettement en 2025 et 2026.

L'année 2024 constitue la première année du renouvellement de la convention FIPHFP, conclue pour la période 2024-2026. Dans ce cadre, les actions de sensibilisation ainsi que

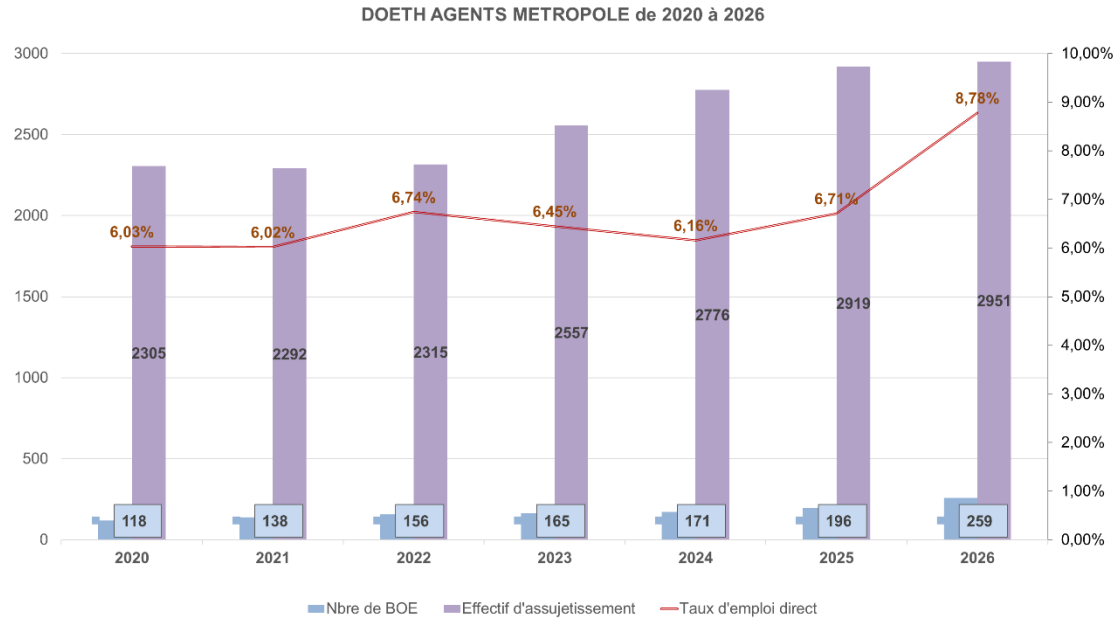
la communication autour du recensement des BOE ont été renforcées, notamment par la mise en place en 2025 d'un formulaire de déclaration en ligne.

L'année 2026 s'inscrit ainsi dans une dynamique de redressement avec un taux d'emploi direct de :

- **9,84 % et 382 BOE pour la VILLE**
- **8.78 % et 259 BOE pour la METROPOLE**



Graphique : Evolution des déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) à la ville de Montpellier de 2020 à 2026 – Données FIPHFP



Graphique : Evolution des déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) à la métropole de Montpellier de 2020 à 2026 – Données FIPHFP

L'année 2025 se caractérise par une augmentation de 30 % du nombre de BOE par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par une amélioration significative du recensement ainsi que par l'intégration de nouveaux agents reconnus BOE.

Elle s'inscrit dans une démarche globale de fiabilisation des données, soutenue par la mise en place d'un formulaire de recensement plus accessible, la sensibilisation accrue des

gestionnaires RH et une meilleure exploitation des données issues de l'outil Sedith RH.

Par ailleurs, les agents de catégorie C demeurent les plus représentés parmi les BOE. En 2025, la direction de l'Éducation concentre la part la plus importante au sein de la Ville, avec 48,69 %, tandis qu'au niveau de la Métropole, le Pôle Culture et Patrimoine est le plus représenté, avec 16,99 %.

4.3. Bilans des actions phares

L'année a été marquée par le déploiement du projet structurant **« Recruter sans discriminer : la diversité comme atout »**, visant à sécuriser et objectiver les pratiques de recrutement.

Ce projet a conduit à la refonte des processus, à la création **d'outils harmonisés** (grilles d'analyse, guides pratiques, fiches RH), ainsi qu'à **la mise en œuvre d'un plan de formation et de sensibilisation** au recrutement inclusif à destination des managers et professionnels RH. Une communication institutionnelle renforcée et une meilleure prise en compte du handicap dans les procédures ont permis d'ancrer durablement ces principes au sein de l'organisation.

Parallèlement, la Ville a consolidé son **engagement partenarial avec l'association l'ARPEJEH**, et sa présence sur le territoire à travers de nombreuses actions de communication, forums, salons emploi et apprentissage, notamment en direction des jeunes, des publics des Quartiers Prioritaires de la Ville et des personnes en situation de handicap. On peut alors citer le salon Handi'Job

Ces actions ont contribué à renforcer l'attractivité de la collectivité et à favoriser l'accès à l'emploi public.

Enfin, la structuration d'un **dispositif de tutorat pour les agents en situation de handicap** a permis de sécuriser leur intégration et leur maintien dans l'emploi tout en professionnalisant et valorisant la fonction tutorale.

Montpellier récompensée par le Trophée Emploi Public et Handicap

A l'occasion de son 20ème anniversaire, le FIPHFP a organisé un grand Tour de France des régions. Chaque étape régionale s'est articulée autour de deux temps : des tables rondes sur les vingt années d'intervention du Fonds au plus près des employeurs publics et la remise des Trophées Emploi public et Handicap.

Tout employeur public du territoire a pu candidater dans l'une ou plusieurs des 4 catégories suivantes :

- Recrutement/Apprentissage, insertion en milieu ordinaire et apprentissage,
- Maintien dans l'emploi/Parcours professionnel, aménagement et reclassement,
- Accessibilité universelle,
- Communication, sensibilisation et partenariat.

Le Pôle RH a présenté le projet « Recruter sans discriminer : la diversité comme atout » dans la catégorie Recrutement/Apprentissage qui a été retenu par le FIPHFP.

Ainsi la ville et la Métropole ont obtenu le Trophée Emploi Public et Handicap des 20 ans du FIPHFP récompensant un plan d'action ambitieux et la concrétisation des engagements en faveur de l'inclusion.

Dans son ensemble, l'année 2025 confirme la structuration d'une politique d'inclusion cohérente, opérationnelle et reconnue, intégrée aux pratiques RH et au service de l'exemplarité de la Ville de Montpellier en matière d'emploi public inclusif.

NB : Les données détaillées sont à retrouver dans le Rapport Annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes/Hommes produit par le Service RSE de la Ville de Montpellier.

4.4. Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée

En 2024, les villes de Montpellier et Grabels ont lancé **l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée** sur les quartiers Hauts de Massane et La Valsière.

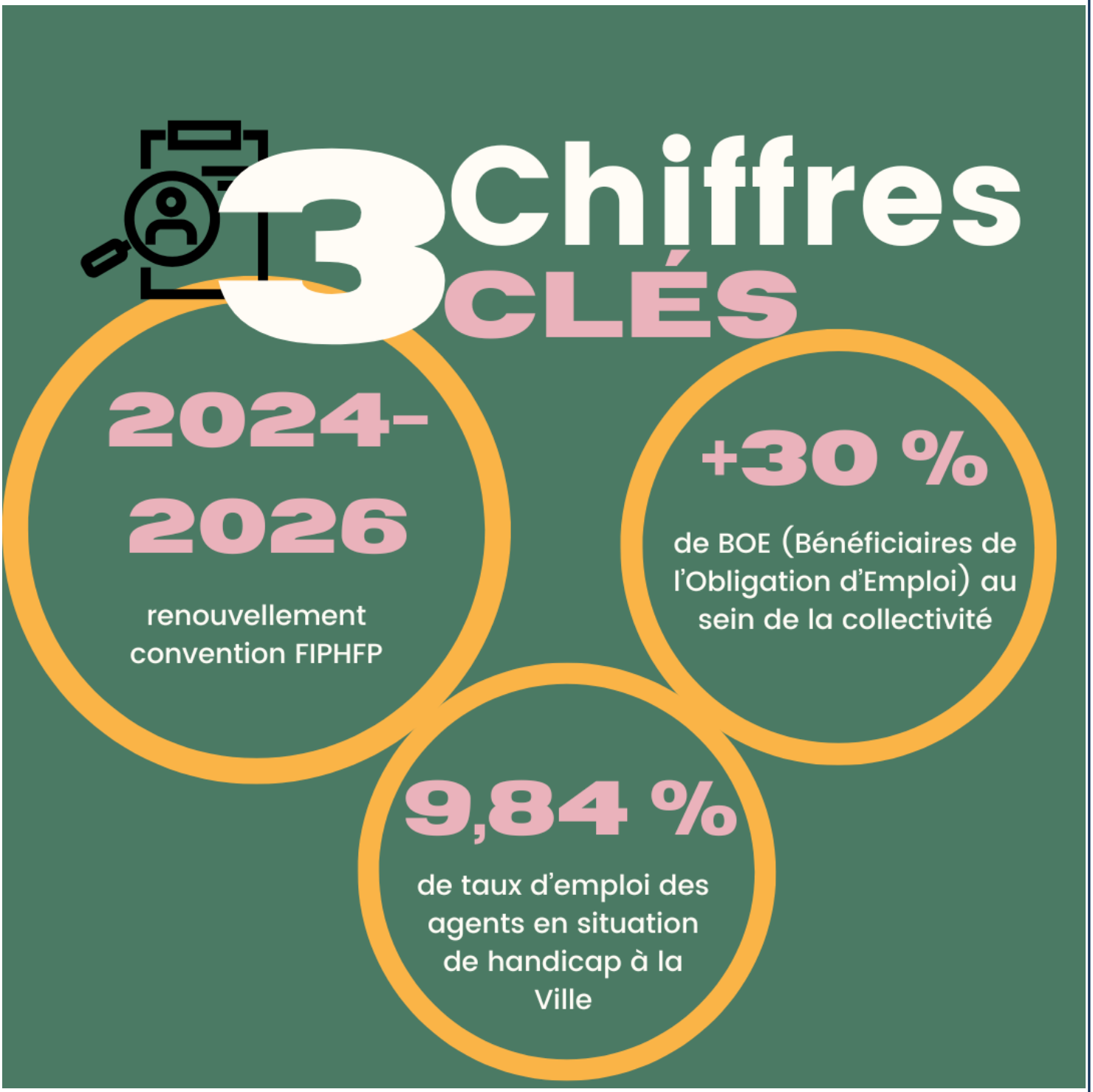
Sur une cinquantaine de personnes privées durablement d'emploi volontaires accompagnées, 20 ont été embauchés en CDI à temps choisi dans la première « Entreprise à But d'emploi », Hauts Val & Co, qui crée des emplois et développe des activités non concurrentielles utiles au territoire, aux habitants et aux entreprises du territoire.

En 2025, il y a désormais 5 nouvelles embauches dans l'entreprises à but d'emploi en CDI à temps choisi.

Actuellement, 73 volontaires sont comptabilisés dans la filière active dont **17 Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi des Travailleurs en situation de Handicap** (BOETH).

L'entreprise à but d'emploi Hauts Val & Co **dispose de plus d'un tiers de ses salariés en situation de handicap.**

Un travail est donc mené pour adapter les emplois ; dans ce cadre **une convention entre l'AGEFIPH** (Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) **et l'entreprise à but d'emploi a été signée.**


3 Chiffres CLÉS
2024-2026
renouvellement convention FIPHFP
+30 %
de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) au sein de la collectivité
9,84 %
de taux d'emploi des agents en situation de handicap à la Ville

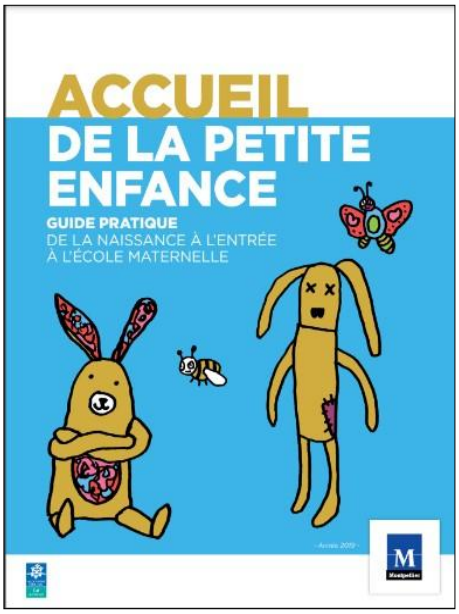
5. ACTIONS EN FAVEUR DES PLUS JEUNES

La Ville de Montpellier s'est engagée dans un projet de mandat 2020-2026 en faveur de la petite enfance autour de 3 axes : l'accroissement du nombre de places d'accueil, l'égalité d'accès à un mode d'accueil, la promotion de l'égalité. Un engagement qui se traduit par la création d'un Service Montpelliérain de la Petite Enfance (SMPE).

5.1. La petite enfance

Dans le cadre de son projet éducatif petite enfance construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, la Ville a développé un axe fort de prévention et d'inclusion.

Ainsi l'axe 3 précise que :



« La solidarité et l'accessibilité supposent d'appréhender l'interculturalité comme une richesse, une ouverture à « l'autre », à la différence, sans jugement, une ouverture sur le monde car elles sont essentielles pour lutter contre les exclusions et les discriminations dès le plus jeune âge.

Elles permettent à la fois de prendre soin des tout-petits et de leur famille, de faciliter l'inclusion des personnesen situation de handicap et favorisent la mixité sociale. »

Visuel du Guide pratique « Accueil de la Petite Enfance »

La construction du **Service Montpelliérain de la Petite Enfance (SMPE),** lancé en 2023/2024, et officiellement mis en place le 01/01/2025 s'inscrit pleinement dans cette **logique inclusive** avec d'une part le **déploiement des nouveaux critères d'attribution** de places en crèches (critères favorisant l'inclusivité et la mixité) et **l'appui financier aux acteurs à but non lucratif** proposant des projets éducatifs tournés notamment sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Fonctionnement des places en crèche

Pour l'octroi de places en crèche, la Direction du Pôle Petite Enfance a développé des critères de cotation qui prennent en compte le parcours de l'enfant en situation de handicap et de sa famille.
Le dossier passe en pré-comité, une équipe pluridisciplinaire composée des 4 RSAI (Référents Santé et Accueil Inclusif), des 3 référents de secteur, de 4 gestionnaires de la contractualisation et d'une responsable adjointe du Service se réunissent en mars afin d'évaluer la meilleure solution d'accueil possible pour l'enfant, avant le passage en commission qui conditionnera l'attribution de la place.

En 2025, 93 % des dossiers présentés au comité ont été honorés.
La famille signe ensuite un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) et ou un projet d'accueil personnalisé (PAP) pour les enfants atteints de maladies chroniques ou en situation de handicap.

Sensibilisation du personnel

Les **personnels des crèches sont formés et accompagnés** à l'accueil de l'enfant en situation de handicap via :

- Les **RSAI (Référentes Santé et Accueil Inclusif)** qui sont des Infirmières puéricultrices. Une évolution notable, dans le sens de la qualité d'accueil, dont l'objectif estune meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis et en particulier de faciliter d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique,
- L'organisation des **Intervisions** de 20 personnes toutes les 6 semaines avec des spécialistes de SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) mises en place à partir de 2024,
- Le **renforcement des liens avec les MPEA (Médecine Psychologique pour enfant et adolescent)** de l'Hôpital St-Eloi et de Peyreplantade, Hôpital la Colombière dans le cadre de suivis d'enfants,
- La poursuite de **liens réguliers avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)** du CHU de Montpellier :
 - Visio pour des synthèses de situation d'enfants 0 à 4 ans accueillis présentant des difficultés de développement ou en situation de handicap suivis par le CAMSP ;
 - Des points réguliers réalisées pour chaque enfant ;
 - Visites de membres de l'équipe du CAMSP sur les crèches concernées pour échanger, observer l'enfant dans son environnement d'accueil, apporter des conseils ou des conduites à tenir.
- L'intervention **des infirmières puéricultrices RSAI** qui assurent les missions de santé et d'accompagnement à l'accueil lorsque qu'elles sont sollicitées pour les synthèses des enfants suivis,
- **L'expérimentation depuis janvier 2025 de 2 postes d'Accompagnants de Jeune enfant en situation de handicap (AJESH)** pour accompagner les enfants en situation de handicap et soutenir les équipes des crèches municipales.

Cette expérimentation, accompagnée par un financement CAF constitue un immense progrès dans la qualité de l'accueil de ces enfants en sections ordinaires.

Soutien aux acteurs locaux engagés sur le territoire

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) est un accord écrit signé entre des structures (comme des établissements de santé ou médico-sociaux) et les autorités publiques pour une durée de 2 à 5 ans. Il sert à fixer les objectifs de qualité, les actions à mener et les moyens financiers attribués.

Dans sa politique de soutien aux acteurs engagés dans le Service Montpelliérain de la Petite Enfance, **la ville a généralisé la signature des CPOM et a contribué financièrement en 2025 à 2 projets plus spécifiques** :

- Aide au **fonctionnement de l'association Adages** pour **le soutien de la crèche**

LES LILAS (Croix d'argent) pour un montant total de 80 980 €, dans le cadre de la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de financements.

→ Cette subvention se décompose en une subvention liée à l'activité (1,10 € par heure facturée) et subvention complémentaire liée aux enjeux spécifiques menés au sein de la crèche.

Adages signataire de la « charte d'accueil d'enfants en situation de handicap », a mis en place un **processus d'accompagnement des enfants et parents** en situation de handicaps avec une **prise en charge pluridisciplinaire** (partenariats extérieurs) et un **projet d'accueil adapté** en fonction de l'évolution de l'enfant.

Les **professionnels de la crèche sont également sensibilisés et formés** au handicap.

- **Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Halte Pouce de 3 500 €.**

 Cette association accompagne les familles avec des enfants en situation de handicap pour :

 - Les aider dans leur quotidien (soutien administratif et social),
 - La coordination des actions entre les familles et les institutions,
 - L'accompagnement des familles dans les démarches auprès des centres d'accueil (établissement d'accueil du jeune enfant, assistante maternelle et Accueil de Loisirs Sans Hébergement),
 - L'accompagnement des professionnels dans l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Par ailleurs, **la Ville accompagne un projet de crèche inclusive de 50 places porté par l'association UNAPEI** qui devrait voir le jour en 2027 dans le quartier Croix d'Argent.

Outre le soutien financier pour son fonctionnement, la **Ville s'apprête à accorder une subvention d'investissement de 200 000 €** pour la concrétisation de ce projet innovant dans le domaine du handicap.

5.2. Les établissements primaires

Chiffres et handicaps des élèves scolarisés

Au 31/10/2025, la répartition des élèves en situation de handicap scolarisés dans la commune de Montpellier est la suivante :

- **En maternelle : 358 enfants en situation de handicap scolarisés** (soit 28 de plus que l'année précédente), sur un total de 7 219 enfants.
- **En élémentaire : 1 270 enfants en situation de handicap scolarisés** (soit 91 de plus que l'année précédente), sur un total de 12 283 enfants.

De plus, une grande partie des élèves en situation de handicap est concernée **par plusieurs troubles associés** : 31 % d'entre eux en maternelle, et 31 % d'entre eux également en élémentaire.

On remarque également qu'il y a 26 à 27 % d'élèves **ayant des troubles intellectuels ou**

cognitifs scolarisés en maternelle et élémentaire. Ce pourcentage est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière.

On peut noter également qu'il y a un **accroissement de certains troubles une fois en élémentaire**. Par exemple, le nombre d'élèves ayant des troubles du langage ou de la parole est de 6 % en maternelle et de 20 % en élémentaire.

Néanmoins, à l'inverse, les élèves ayant des troubles du psychisme s'élèvent à 29% en maternelle et redescendent à 15% en élémentaire malgré un plus grand nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés.

	Maternelle	Élémentaire
Autres troubles	10	44
Plusieurs troubles associés	112	397
Troubles auditifs	13	8
Troubles du langage ou de la parole	21	256
Troubles du psychisme	93	194
Troubles intellectuels ou cognitifs	94	342
Troubles moteurs	10	18
Troubles viscéraux	5	6
Troubles visuels		5
	358	1270

Tableau du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en maternelle et élémentaire avec précision des troubles concernés – Source 2025 Pôle Education

L'aide humaine individuelle ou partagée

L'aide humaine, à l'école, désigne **l'accompagnement des élèves en situation de handicap par un professionnel appelé AESH** (Accompagnant d'élève en situation de handicap), anciennement nommé AVS. Cette aide est décidée par la MDPH et peut être individuelle ou partagée.

A la rentrée 2025, on compte, on compte **706 AESH à Montpellier** (10 de plus que l'année précédente). La collectivité a proposé à 138 de ces AESH des contrats d'animateurs sur le temps périscolaire pour accompagner les enfants en situation de handicap.

Le détail des heures attribuées de manière individuelle et mutualisée n'est pas connu.

Des sessions de formations

En 2025, au pôle Education, plusieurs agents ont suivi des formations autour du handicap :

7 agents ont suivi des formations individuelles :

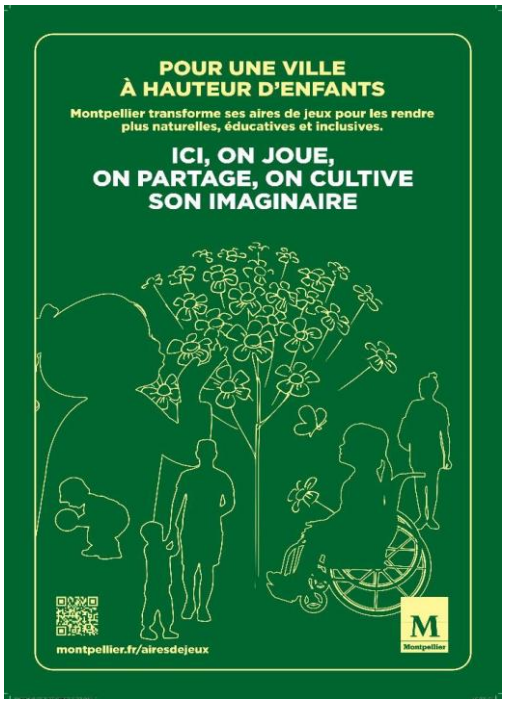
- **Autour des troubles du spectre autistique** : un Référent Educatif Périscolaire, 1 Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), 1 Animateur Référent,
- **Autour de la Langue des Signes Française** : 2 Référents Educatifs Périscolaires et 2 ATSEM.

17 agents ont suivi une formation en interne autour des troubles du spectre autistique : 1 Responsable Territorial, 3 Référents Educatifs Périscolaires, 1 Animateur Référent, 2 animateurs et 10 ATSEM.

5.3. Les aires de jeux inclusives

L'aire de jeux inclusive se doit d'être accessible à tous les enfants et parents, en situation de handicap, leur permettant l'accès à une offre ludique plurielle.

Elle doit offrir aux enfants de toutes capacités **une riche gamme d'expériences physiques, sensorielles et sociales et une valeur ludique** de qualité essentielle à leur développement.



Visuel : Affiche apposée devant les aires de jeux inclusives « Pour une Ville à hauteur d'enfants »

Réussir une aire de jeux inclusive, c'est la rendre accessible et appréciée par tous les enfants avec ou sans handicap, pour tous les tempéraments, toutes les sensibilités, toutes les capacités.

Ainsi, la Ville de Montpellier est très engagée dans cette mission de développer de tels lieux accessibles à tous, d'autant qu'elle s'inscrit dans **le réseau international des « Villes à hauteur d'enfants ».**

La conception d'une aire de jeux, c'est avant tout :

- ✓ **L'intégration paysagère** dans le site
- ✓ **L'inclusivité** (une aire de jeux pour tous les enfants)
- ✓ **La valeur ludique** de l'aire de jeux (quantité d'activités proposée)
- ✓ **L'identité** de l'aire de jeux

La mise en œuvre se fait en concertation avec les enfants grâce au Conseil Municipal des Enfants, aux écoles situées à proximité de l'aire de jeux ainsi qu'aux Comités de Quartiers, au CLCPH, aux Maisons Pour Tous, aux parents d'élèves et aux riverains.

Calendrier des rénovations

En 2025, la **Ville de Montpellier compte 96 aires de jeux**. Le souhait serait de pouvoir rénover 10 % chaque année du parc, dont 7 à 8 aires dans leur intégralité. Mais dans la réalité technique et pragmatique, ce sont 3 à 4 aires de jeux qui sont rénovées par an.

En 2025, 20 aires de jeux restent vétustes.

Depuis 2023, le Bureau d'Etudes de la **DNAP** (Direction Nature Agroécologie et Paysage) a réalisé **6 aires de jeux inclusives** et la **SA3M**, avec des maîtrises d'œuvres externes, ont réalisé **4 aires de jeux**, dont la création de la première aire de jeux inclusive dans le parc René Dumont.

En 2025, les aires de jeux inclusives réalisées se situent au jardin de la **Pépinière**, au parc **Dioscoride** et au parc **Tastavin** et celle qui est en cours se trouve au square **Bramonte.**





Photos : Mobiliers urbains intergénérationnels au parc Tastavin

Une placette ombragée, équipée de **mobilier adaptés aux personnes âgées** (bancs, fauteuils, tables basses et pédaliers) est positionnée au cœur de l'aire de jeux, sous le grand tilleul existant qui profite maintenant d'une vaste fosse dégagée du **sol souple** qui le recouvrait auparavant.

Fonctionnement des concertations et visites

Plusieurs visites de ces espaces ont été organisées durant l'année 2022-2023 avec les services concernés, le CLCPH, et des Elus représentants afin de s'assurer des besoins et attendus en matière d'accessibilité.

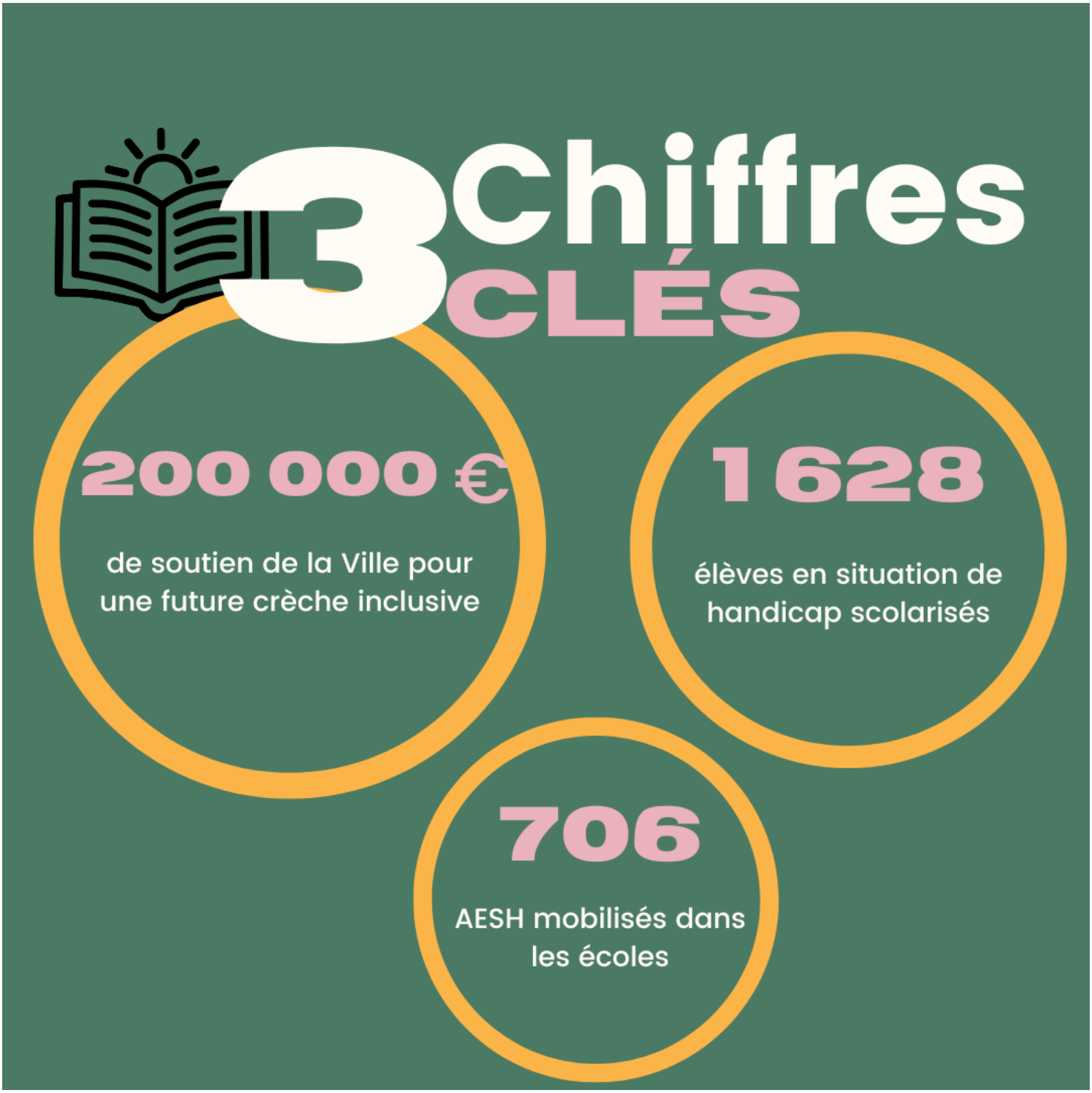
A titre d'exemple, un travail sur des **panneaux d'initiation à la Langue des Signes Française et des planches en braille**, a été engagé en concertation avec le CLCPH et les services compétents de la collectivité afin d'être pédagogiques et ludiques.

Enfin, lors de la conception des aires de jeux, la Direction Nature Agroécologie et Paysage s'appuie notamment sur le **document des « 20 questions à se poser pour rendre une aire de jeux accessible »** établi en 2022 par le Service de la Cohésion Sociale.

Il permet de balayer l'ensemble des questions relatives entre autres au choix des matériaux, des équipements, des cheminements, etc. qui caractérisent une aire de jeux inclusive.



Visuel : panneau d'initiation à la LSF avec un ourson qui signe « Tu t'appelles comment ?


3 Chiffres CLÉS
200 000 €
de soutien de la Ville pour une future crèche inclusive
1 628
élèves en situation de handicap scolarisés
706
AESH mobilisés dans les écoles

6. ACCES AUX SERVICES MUNICIPAUX, AU SPORT ET A LA CULTURE

Attentive à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la Cité, la Ville de Montpellier développe différentes opérations dans le domaine de l'accueil et de l'accès aux services et offres de la vie quotidienne et sociale.

C'est aussi dans cette logique d'accessibilité que la Ville a multiplié le nombre d'heures auprès des interprètes en LSF pour toutes les réunions publiques, **programmations culturelles, traduction des Conseils Municipaux, etc.**

6.1. Accueil adapté

La plateforme ELIOZ

ELIOZ est une **plateforme d'interprétation** qui permet aux personnes sourdes ou malentendantes **une mise en relation directe avec les services de la Mairie** sur les horaires d'ouverture.

Ce service est mis à disposition pour les usagers, soit depuis leur domicile, soit directement en présentiel en se rendant à l'Hôtel de Ville.

Il est possible de communiquer avec les agents, via la plateforme d'interprétation Elioz Connect en **Langue des Signes Française (LSF), en Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) via du texte ou en Langue française Parlée Complétée (LfPC)**, anciennement appelée langage parlé complété (LPC) qui est un ensemble de signes manuels destiné aux sourds et malentendants.



Visuel : Affiche de présentation de la plateforme ELIOZ

Il est donc possible d'échanger, par écran interposé, avec un interprète diplômé en langue des signes française (LSF) qui fera le lien entre le citoyen et les services de la collectivité (Ville et Métropole) pour une communication claire et limpide.

La Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) permet de discuter, échanger en temps réel, par écrit.

Le temps d'attente, avant que l'interprète décroche est de deux minutes maximum. Une fois l'appel établi avec l'interprète, le délai d'attente avant que le service réceptionne est de deux minutes maximum aussi. Si le service contacté ne peut pas réceptionner l'appel, et si une messagerie est mise à votre disposition, il sera demandé de laisser une adresse mail afin que le service puisse recontacter le citoyen. L'appel est limité à 15 minutes maximum mais il est possible qu'il dure plus longtemps selon les besoins (informer ELIOZ au préalable).

Des éléments d'information et de communication ont pu être mis en place :

- Les liens sont actifs et ont été mis en bas de page des sites Ville et 3M
- Des autocollants sont apposés sur les accueils de l'Hôtel de Ville et de la Métropole
- ELIOZ communique sur ses réseaux de la mise en place du dispositif à Montpellier

Malgré la mise en place de la plateforme depuis fin 2022, les relevés de consommations d'ELIOZ sont toujours peu élevés. Sur l'année 2025, il est notifié que le **nombre d'appels téléphoniques s'élève à 3h30** sur toutes les communes de la métropole.

6.2. Accès à l'information et à la communication

Marché public avec DES'L

Pour l'ensemble de la Ville, les dépenses de 2025 pour les traductions LSF par DES'L se sont élevées à 25 485 € (24 305 € en 2024).

Toutes les séances du Conseil Municipal et du Conseil de Métropole sont traduites en LSF avec DES'L depuis 2013.

Les personnes sourdes peuvent aussi avoir une transmission différée durant laquelle l'interprète apparaît dans un encart plus grand que la personne qui prend la parole. Il y a également la possibilité d'activer les sous-titres pour suivre aux mieux les échanges.

Lancement des groupes de travail sur l'accessibilité numérique

Il existe 350 applications appartenant à la Ville et Métropole de Montpellier. Sur celles-ci, **des audits** ont été effectués afin de vérifier le taux d'accessibilité et les besoins d'amélioration numérique via des préconisations concrètes et maximisées de la part de l'auditeur.

Des priorisations d'applications ont été effectuées dans le cadre de comités de pilotage portés par le Pôle Numériques et Données.

Ainsi, **des groupes de travail avec des usagers en situation de handicap sont organisés tous les 3-4 mois depuis février 2025**





Photos de ces groupes de travail – Crédits photos PND

Des agents de la collectivité et les porteurs de projets des différents sites sont présents lors des différentes sessions.

Le but est **d'évaluer et améliorer** l'accessibilité numérique des différents sites, en fonction des navigations et préconisations des usagers.

Ces ateliers sont constitués, sur la base du volontariat d'usagers de tout âge, avec une particularité sur des usagers ayant une déficience visuelle et usagers ayant des troubles cognitifs, avec des besoins et adaptations d'accessibilité du site. Les usagers concernés peuvent être issus du monde associatif, avec le CLCPH qui assure le relais et la mise en relation, et également agents en situation de handicap travaillant au sein même de la collectivité. Cette diversité des profils permet alors une précision de l'évaluation et des préconisations qui suivront.

Les applications et sites ayant été travaillés en 2025 sont :

- Le site web de Montpellier
- Le site web et l'application mobile d'Altémed
- Le site web Entreprendre
- Le nouveau site web du réseau des médiathèques

Enfin, un schéma d'amélioration d'accessibilité numérique (SPAAN) sur l'ensemble de nos services est en place permettant alors de structurer les politiques publiques d'accessibilité numérique dont ces groupes de travail font partie.

6.3. Le sport

Alors que près de 2 personnes sur 3 déclarent pratiquer une activité sportive occasionnelle ou régulière dans la population française, **seule 1 personne sur 2 en situation de handicap fait du sport**. La Ville de Montpellier conduit une politique volontariste autour de ce besoin plus large d'accessibilité universelle.

Le sport demeure un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle, favorisant la santé et l'autonomie des personnes.

Soutien et valorisation à la pratique du handisport

Montpellier s'engage aussi fortement aux côtés des associations et clubs handi sportifs et de sports adaptés et connait d'excellents résultats dans de nombreuses disciplines avec des para-sportifs de haut niveau.

A travers les actions de sensibilisation du grand public par des mises en situation qui permettent de s'approprier les difficultés et de changer le regard des générations futures.

Ce processus d'anticipation et de co-créativité permet de tendre vers une accessibilité toujours plus universelle et d'être créateur d'une ville toujours plus inclusive, la ville de demain.

Le Pôle Sports met en œuvre plusieurs actions pour accompagner les clubs handisportifs et les athlètes à développer leur pratique

- **Accompagnement financier d'une dizaine de clubs handisportifs à hauteur de 100 000 €** : soutien au financement de matériel spécifique (fauteuils de sport, véhicules...),



Photo d'un match de rugby fauteuil, joueurs de dos

- **Club inclusif** : 2ème année de déploiement de ce dispositif en lien avec le Comité Paralympique et Sportif Français,
- **Création de partenariats** avec certains clubs (MHR, MHSC, MHB, BLMA) pour parrainer des enfants en situation de handicap pour un baptême de l'air,
- **Aménagement des équipements sportifs** permettant aux clubs handisportifs d'avoir des créneaux et des vestiaires accessibles et adaptés à leur pratique tels que le Palais de sports Pierre de Coubertin pour le rugby fauteuil et basket fauteuil et aussi le Stade Philippidès et l'adaptation des aires de lancer pour un entrainement optimal et sécurisé des équipes handisportives.

La formation de nombreux clubs inclusifs sur le territoire au travers du programme du Comité Paralympique et Sportif Français afin de proposer une offre de pratique et un accueil de proximité aux personnes en situation de handicap.

Actions sportives inclusives

Il y a une liste non exhaustive d'évènements qui valorisent le sport pour tous et l'inclusion tels que :

- Les courses telles que ***Les 24h du MTCH*** (Montpellier Tandem Club Handisport), ***Chacun sa foulée*** ou encore ***Envolez-vous***
- Le **FISE** et le **Montpellier Run Festival,** co-portés par la Ville et Métropole
- **Des temps forts de sensibilisation auprès des scolaires** :

- En lien avec l'Education Nationale lors de la **Journée des CM2**

- La **Journée sensibilisation au handisport, sport adapté et activités atypiques** dans le cadre de la Journée internationale des personnes en situation de handicap (JIPSH) – le vendredi 12 décembre 2025 au gymnase du Hetet

Ce sont 6 établissements scolaires du quartier Port Marianne qui ont participé à cet évènement.

<u>Quelques données clés lors de cet évènement</u>

- ✓ **240 élèves sensibilisés** sur cette journée
- ✓ **16 ateliers** de handisport, sport adapté et sensibilisation au handicap
- ✓ **12 structures intervenantes** : acteurs associatifs et sportifs de haut niveau
- ✓ **4 éducateurs sportifs du Pôle Sport** qui ont animé l'atelier de tennis de table et sont venus en aide sur les ateliers de déambulations diverses + **4 agents de la Cohésion Sociale** qui ont coordonné l'évènement et sont venus prêter main-forte
- ✓ **10 volontaires en service civique** issus du programme « Ambassadeurs de Montpellier » au sein d'Unis-Cité, présents pour guider, accompagner et réorienter les différents groupes scolaires.



Photo : Les intervenants de la journée et Emilie Cabello, Adjointe à l'Accessibilité Universelle dans le gymnase – © Service Cohésion Sociale

6.4. La culture

Recensement des lieux culturels accessibles

La brochure Handi'Culture recense l'offre accessible des lieux culturels montpelliérains.

Elle est **remise à jour chaque année**, avec l'objectif de détailler les niveaux d'accessibilité de chaque lieu en fonction des handicaps.

Elle est disponible en version papier dans chaque lieu culturel inscrit, ainsi qu'aux locaux du CLCPH et à l'accueil de l'Office de Tourisme.

Elle se consulte également en ligne, en version numérique.



Visuel : Brochure Handi'Culture 2025-2026

Les autres offres inclusives

Cinéma Nestor Burma

Dans le cadre **du dispositif national « Culture-Relax »**, un partenariat s'est créé entre le Cinéma Nestor Burma (quartier Celleneuve) et Sésame Autisme Occitanie-Est pour proposer des séances et spectacles « relax ».

Le **but est de proposer une séance adaptée au moins 1 fois par mois** (1 dimanche par mois de septembre à juin).

L'office de Tourisme

Labellisé « Tourisme et Handicap », pour l'accueil des 4 types de handicap avec les différents niveaux d'accessibilité.

Les médiathèques inclusives

Le réseau des médiathèques est constitué de **15 médiathèques présentes dans 7 quartiers de Montpellier et 8 communes du territoire**. Elles sont accessibles et ouvertes à tous et elles proposent également des accès et services pour les personnes en situation de handicap tels que des ateliers et spectacles pour sensibiliser au handicap, des initiations à la langue des signes française ou bien également des prêts de liseuses et des films accessibles en audiodescription ou avec sous-titrage.

L'espace Homère de la médiathèque Emile Zola

Dans la médiathèque Emile Zola, **l'espace Homère / Lire autrement** met à disposition des documents, services, équipements et animations adaptés aux personnes en situation de handicap.



Photo : Machine à lire



Photo : Téléagrandisseur



Photo : Espace Homère Lire Autrement

Des évènements inclusifs

Il existe plusieurs évènements qui valorisent l'accessibilité, le handicap et le vivre-ensemble portés par des associations de personnes en situation de handicap.

Pour cette année 2025, on peut notamment indiquer les évènements suivants :

- **La Journée Mondiale des Sourds (JMS)** : évènement annuel en septembre permettant de **valoriser la culture sourde** et de célébrer la communauté sourde avec le pavoisement du Sign Union Flag, des déambulations et stands des différentes associations représentantes
- **Le forum des activités atypiques** dans le **cadre de la Journée mondiale de l'Autisme** – les 29 et 30 mars 2025 : **1ère édition** de ce forum avec des stands d'activités ludiques, sportives, culturelles adaptées pour des personnes ayant un handicap sensoriel ou cognitif
- **Les RDV de la Culture inclusive** dans le **cadre de la Journée internationale des personnes en situation de handicap** (JISPH), portés par la mission Accessibilité Universelle et Inclusion de la ville de Montpellier – les 12 et 13 décembre 2025 à la salle des Rencontres de l'Hôtel de Ville de Montpellier : 5ème édition des JIPSH consacrée aux deux journées phares en faveur de l'inclusion et de l'accès au sport et à la culture pour tous.



Image : Affiche des RDV de la Culture inclusive 2025

Retour sur la programmation de cet évènement

- **Le discours d'ouverture** de Michaël Delafosse, Maire de Montpellier accompagné d'Emilie Cabello, Adjointe à l'Accessibilité Universelle
- **La table ronde** sur les 20 ans de la loi 2005 : enjeux, avancées, perspectives en termes d'inclusion avec 1 animateur et 5 invités
- **Le seul en scène** *Petit Zèbre* par la **compagnie De part et d'Autre**
- **La performance artistique** dansée et mise en illustration par des artistes de **Mozaik Danses**, intitulée *Mémoires d'eau*
- Le **concert** des **Unsdifférents**

Entre chaque spectacle, les transitions artistiques et humoristiques ont été assurées par les comédiens de la **compagnie La Bulle Bleue**.

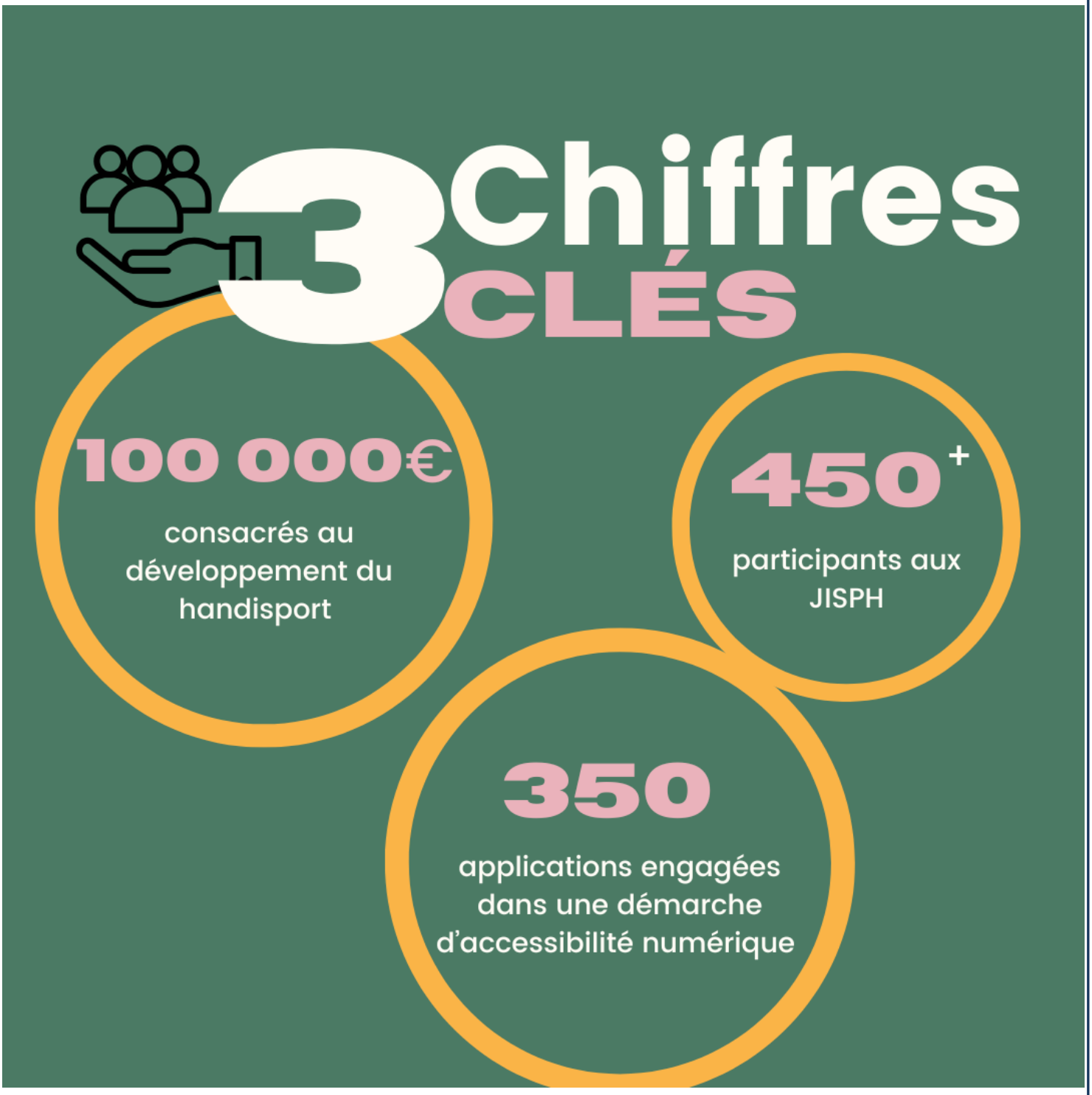


Photo : Les intervenants de la table-ronde, Paul-Eric Laures, Emilie Cabello, Adjointe à l'Accessibilité Universelle et Camille Kerneguez et Carole Dubois-Lassegues, de la Mission Accessibilité Universelle et Inclusion de la collectivité

Chaque prestation et/ou intervention a été rendue accessible grâce aux **interprètes Langue des Signes Française** de DES'L, aux **gilets vibrants** prêtés par l'Opéra Orchestre National de Montpellier, à l'**audiodescription** pour la danse, assuré par Marie-Christine Fourneaux et dont le matériel a été prêté par la FAF-LR.

Quelques données clés

- Un public estimé entre **220 et 230 personnes**
- **7 bénévoles et agents mobilisés** pour aider à la coordination : des agents du service de la Cohésion Sociale et des services civiques d'Unis Cité et de la Mission Locale


3 Chiffres CLÉS
100 000€
consacrés au développement du handisport
450+
participants aux JISPH
350
applications engagées dans une démarche d'accessibilité numérique

Montpellier - Direction de la Communication - 04/2026 - NG Impression : imprimerie municipale IMPRIM'VERT®